



# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



2021



Envoyé en préfecture le 10/10/2022

Reçu en préfecture le 10/10/2022

Affiché le



ID : 076-200023414-20221005-C2022\_0559-DE

# SOMMAIRE

---

## Introduction

*La gestion des déchets de la Métropole en quelques chiffres* *page 5*

## Indicateurs techniques

*Le territoire desservi* *page 7*

*La prévention des déchets* *page 8*

*La collecte des déchets : organisation* *page 15*

*La collecte des déchets : bilan* *page 26*

*Le traitement des déchets* *page 27*

*Impact environnemental* *page 32*

*L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets* *page 34*

## Indicateurs financiers

*Modalités d'exploitation du service public  
de prévention et de gestion des déchets* *page 36*

*Bilan financier des réalisations au 31 décembre 2021* *page 38*

*Comptabilité analytique* *page 41*

# INTRODUCTION

---

Depuis le 1er janvier 2015, la Métropole Rouen Normandie (MRN) est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre régie par les articles L.5217-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et de son décret d'application. Elle est issue de la transformation de la Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA) et est composée de 71 communes. La MRN exerce de plein droit en lieu et place de ses communes membres, les compétences obligatoires définies à l'article L 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dont la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés. Les opérations de collecte sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie présentent des modalités différentes selon les flux. Les opérateurs concernés, le matériel de pré-collecte mis à disposition ou encore les modalités de collecte varient en fonction des spécificités de chaque flux. Les différents modes de gestion sont détaillés dans la partie consacrée à l'organisation de la collecte.

À ce titre, chaque année, le Président de la Métropole Rouen Normandie présente à son Assemblée Délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers, conformément aux dispositions des articles L 2224-17-1 et D 2224-1 du CGCT. Le rapport ici présenté concerne l'année 2021.

Ce document est consultable en version numérique sur le site internet de la Métropole Rouen Normandie.

## LA GESTION DES DECHETS DE LA METROPOLE EN C

Indicateurs caractéristiques	2019	2020	2021	Evolution 2019/2020	Evolution 2020/2021
Type d'EPCI	Métropole				
Compétences	Collecte des déchets ménagers et assimilés				
Nombre de communes membres	71				
Population desservie	499 169	497 180	499 830	-0,40%	0,53%
Indicateurs techniques	2019	2020	2021	Evolution 2019/2020	Evolution 2020/2021
Déchets collectés (en tonnes)	286 832	286 840	304 008	0,0%	6,0%
Ratios par habitants (kg)	574,62	576,95	608,22	0,4%	5,4%
OMR	275,9	276,3	278,3	0,1%	0,7%
DMR	45,4	44,5	46,4	-2,0%	4,3%
Verre	21,46	22,49	22,66	4,8%	0,8%
Déchets ménagers végétaux	47,01	53,69	57,4	14,2%	6,9%
Encombrants et dépôts sauvages	12,22	13,52	13,03	10,6%	-3,6%
Déchets collectés en déchetterie (en tonnes)	85 928	82 145	94 593	-4,4%	15,2%
Indicateurs financiers	2019	2020	2021	Evolution 2019/2020	Evolution 2020/2021
Dépenses de fonctionnement (HT)	55 921 775 €	54 623 435 €	56 933 072 €	-2,3%	4,2%
Dépenses d'investissement (HT)	5 427 874 €	4 094 353 €	7 378 539 €	-24,6%	80,2%
Coût aidé à l'habitant (HT)	106,42 €	106,60 €	109,84 €	0,2%	3,0%
Coût aidé à la tonne (HT)	206,79 €	205,83 €	203,02 €	-0,5%	-1,4%

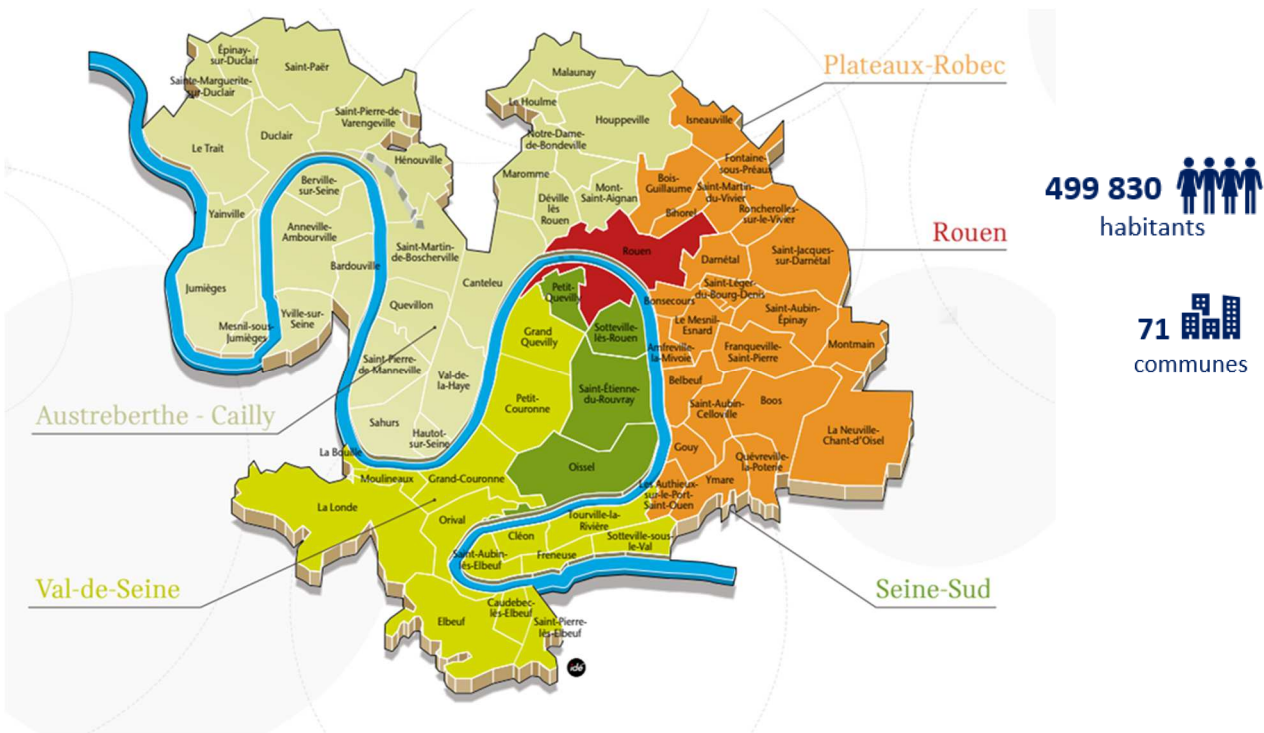
Les variations observées sur les indicateurs techniques et financiers présentés ci-dessus sont commentées dans les différents chapitres de ce rapport.

-----

# INDICATEURS TECHNIQUES

-----

# LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE DE ROUEN



## COMPETENCES

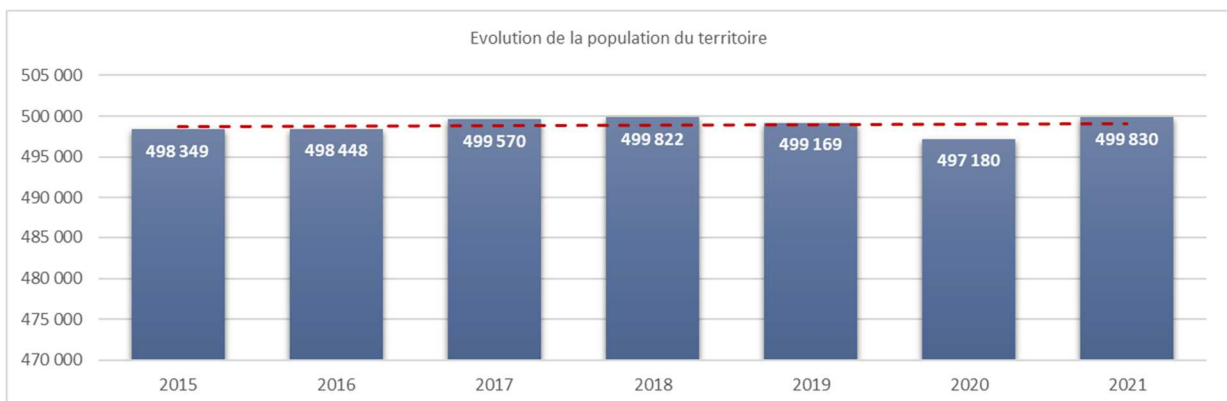
La Métropole Rouen Normandie assure la gestion des déchets ménagers et assimilés au sein de 71 communes, réparties en 5 pôles de proximité. Au 1er janvier 2021, la Métropole Rouen Normandie compte un total de 499 830 habitants (INSEE, population totale légale en vigueur au 1er janvier 2021).

## MISSIONS

Assurer au quotidien le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés :

- La politique de prévention des déchets
- Les collectes des déchets résiduels et collectes sélectives des recyclables
- La mise à disposition, la maintenance et le nettoyage des équipements de pré-collecte (bacs, points d'apport volontaires)
- La gestion des équipements de proximité (déchèteries)

## EVOLUTION DE LA POPULATION



# LA PREVENTION DES DECHETS

## Indice de réduction des quantités de déchets par rapport à 2010

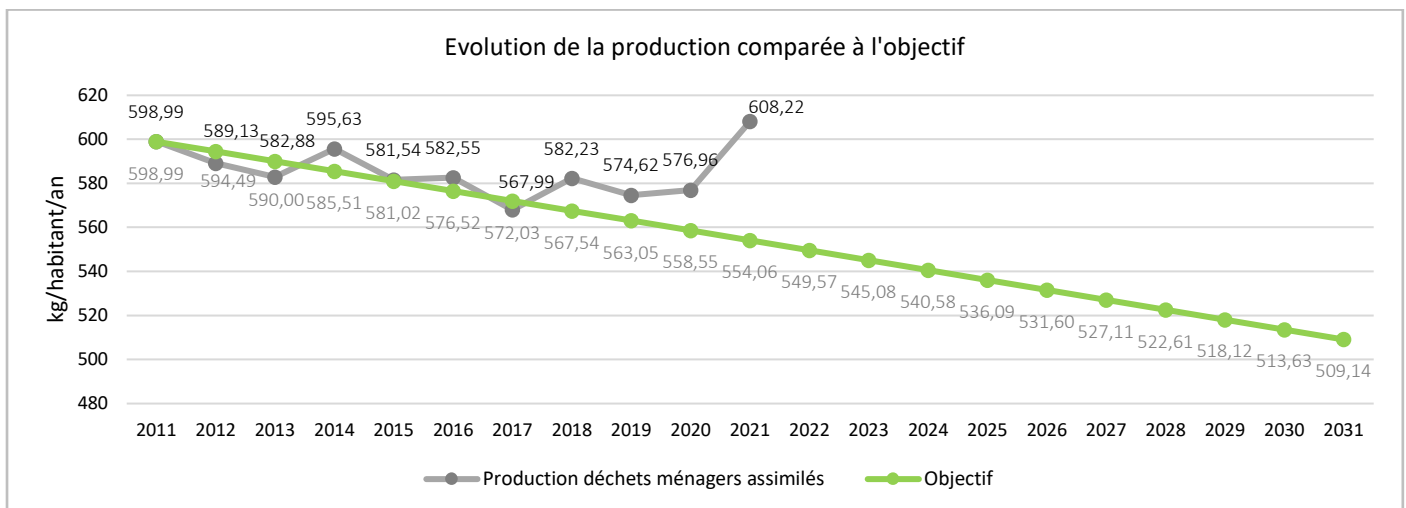
Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) résultent de l'addition de l'ensemble des flux de déchets de la Métropole. La loi sur la Transition Écologique Pour la Croissance Verte (LTECV) en définit les objectifs de réduction. La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC), dont les dispositions ont été codifiées dans le code de l'environnement (article L 541-1 Code environnement), a remplacé l'objectif précédent (réduction de 10% en 2020 par rapport à 2010) par un nouvel objectif de réduction de 15% en 2030 par rapport à 2010.

La métropole Rouen Normandie a fait le choix de prendre l'année 2011 comme année de référence pour l'objectif de réduction des déchets. En effet, l'année 2010 correspondant à l'année de création de la CREA avec la fusion de plusieurs territoires, la méthode de suivi des données concernant les déchets est efficace depuis 2011.

Le tonnage des Déchets Ménagers et Assimilés produits en 2011 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2011.

En 2021 l'indice relatif aux tonnages DMA est de **102.49**, soit une légère augmentation par rapport à 2011. En prenant en compte l'évolution de la population, l'indice relatif aux kg/habitant, est de **101.54**.

Si les tonnages n'ont pas diminué entre 2011 et 2021, leur répartition a connu une évolution significative. La part d'Ordures Ménagères Résiduelles au sein des DMA est passée de 51,5% à 45,8%. Les tonnages concernés ont pu être détournés vers des filières séparées (Déchets Ménagers Recyclables, filières à Responsabilité Élargie des Producteurs...) permettant une meilleure valorisation et ainsi une réduction de l'impact environnemental. Par exemple, les Déchets Ménagers Recyclables ont augmenté de 7,81% (kg/habitant) entre 2011 et 2021.



*La prévention des déchets est la priorité fixée par la Métropole Rouen Normandie. La prévention des déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur le mode de production et la consommation jusqu'à la collecte.*

*Dans la continuité du partenariat mené avec le SMEDAR sur le projet ZDZG (Zéro Déchet, Zéro Gaspillage entre 2017 et 2020), la Métropole construit un programme de prévention des déchets à son échelle, le PLPDMA.*



## PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

La prévention de la production des déchets est un axe prioritaire des politiques publiques de l'environnement depuis les lois « Grenelle I et II » de 2009 et 2010.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte en 2015, puis la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire en 2020 ont encore renforcé le rôle de la prévention en fixant des objectifs de réduction des déchets et en définissant de nombreux leviers d'actions.

La Métropole Rouen Normandie s'est organisée pour répondre à cette exigence à la fois légale, environnementale et économique de réduction du déchet en élaborant un Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). La prévention du déchet consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur le mode de production et sur la consommation jusqu'à la collecte. L'objectif du PLPDMA est de réduire de 15% ces DMA d'ici 2030.

La construction de ce plan demande le respect de multiples étapes consolidatrices du projet. Le dialogue constructif mené en 2019 et 2020 a permis de faire émerger les idées les plus probantes, les besoins les plus saillants, les réussites les plus emblématiques. En 2021, le programme d'actions envisagé a été repensé pour mieux répondre aux objectifs de la récente loi AGEC et s'articuler avec l'ensemble des projets de la collectivité lancés depuis 2020. L'année 2022 permettra de soumettre le PLPDMA à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi, puis à la consultation du public, avant son adoption prévue en début d'année 2023.

### ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS

En parallèle de la construction du PLPDMA, de nombreuses actions de prévention des déchets sont d'ores et déjà menées par la Métropole.

#### Accompagnement des services de restauration collective des communes sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et la réduction des plastiques

Dans le cadre du Projet Alimentaire du Territoire, la Métropole a mis en place un dispositif d'accompagnement gratuit des services de restauration collective des communes. Ils sont en effet concernés par les lois EGALIM (Etat généraux de l'alimentation) et AGEC, qui fixent des objectifs ambitieux en matière d'approvisionnement local, de réduction du gaspillage alimentaire et de suppression des contenants en plastique. Le dispositif propose trois parcours autour de ces trois sujets et est ouvert sur les années scolaires 2021/2022 et 2022/2023.

Le parcours Prévention et maîtrise du gaspillage alimentaire a démarré dès 2021 avec l'inscription de 8 communes : Canteleu, Caudebec-les-Elbeuf, Déville-lès-Rouen, Houpeville, Mesnil-Esnard, Mesnil-sous-Jumièges, Sahurs, Saint-Etienne-du-Rouvray. Les services scolaires et une école sont accompagnés avec une aide méthodologique à la réalisation d'un diagnostic et de premières pesées, la définition d'un plan d'actions individuel. Les résultats seront évalués en fin d'année scolaire à travers une nouvelle campagne de pesée.



## Accompagnement des pratiques durables au jardin : réduire les déchets végétaux

### L'animation du club des jardiniers de la métropole

Au travers du Club, la Métropole cherche à pérenniser les bonnes pratiques de jardinage existantes, inciter à de nouvelles, mais aussi donner un élan à la mobilisation citoyenne.

Ce club est accessible à tous les habitants de la Métropole possédant un jardin ou ayant des pratiques de jardinage (cultures en pot, jardin familial, jardin partagé...) et s'engageant à y mettre en œuvre des pratiques durables. L'adhésion est gratuite et la participation aux événements se fait sur la base du volontariat.

Au 31 décembre 2021 le club comptait 1397 adhérents, dont 67 ayant adhéré en 2021.

14 animations ont pu être maintenues dans l'année, malgré les difficultés liées aux conditions sanitaires.



### Le soutien à la pratique du broyage

Une aide à l'acquisition d'un broyeur individuel, sous la forme d'une « subvention à l'achat », à hauteur de 50 % du prix d'achat, sous réserve du choix d'un broyeur neuf ou reconditionné répondant au cahier des charges élaboré par la Métropole, a été proposée aux particuliers en 2021. La subvention était plafonnée à 250 € par foyer et concernait les foyers résidant en habitat individuel avec un linéaire de haie de plus de 5 mètres.

Pour l'année 2021, 46 particuliers du territoire ont bénéficié du dispositif, pour un montant de dépense total de 8636€.

Parallèlement à ce dispositif, 10 communes volontaires ont bénéficié de la mise à disposition par la Métropole de 2 broyeurs, pour mise en place d'un système de prêt aux habitants.

Ces deux dispositifs ont été renouvelés en 2022.

### Le conseil individuel « gestion à la parcelle des ressources du jardin »

Les particuliers ayant bénéficié de la subvention à l'achat d'un broyeur ont également pu bénéficier d'un conseil personnalisé, permettant d'optimiser la gestion des ressources de leur jardin, dans un objectif de « zéro déchet au jardin ». Après un état des lieux des pratiques, compte-tenu de la configuration et des usages de chaque jardin, l'animateur de la Métropole formule des préconisations de gestion et d'aménagement pour tendre vers une gestion totale à la parcelle.

Les jardins familiaux volontaires ont également bénéficié de ce dispositif.

Reconduite en 2022, cette offre permettra en outre d'accompagner le changement du mode de collecte des déchets végétaux sur la commune de Maromme.

### Le soutien à la pratique du compostage individuel

La Métropole a expérimenté en 2021 une offre de formation destinée aux foyers en habitat individuel, au compostage individuel, assortie d'une dotation de matériel (composteur et bioseau).

Les formations, organisées en partenariat avec Terra Léo ont eu lieu malgré des adaptations rendues nécessaires par la crise sanitaire.

80 foyers ont pu en bénéficier.

Le dispositif a été reconduit et amplifié en 2022, avec l'objectif de 200 foyers formés et équipés.

### La promotion du compostage collectif

La Métropole est à l'initiative d'un appel à projet « compostage partagé » qui vise les habitants d'immeubles privés et les bailleurs sociaux. Dans ce cadre, il leur est proposé un soutien à la création d'un espace de compostage collectif.

54 opérations sont actuellement en fonctionnement sur le territoire.

13 nouvelles installations de compostage collectif ont été mises en service en 2021.

Depuis 2021, un partenariat avec Terra Léo permet un accompagnement et un suivi renforcés de certaines opérations.

## Mise en place d'une collecte des encombrants en bon état

Depuis septembre 2021, une collecte à domicile d'encombrants (meubles, literie, électroménager...) en bon état est proposée aux usagers avec mobilité ou capacité physique réduite et sans moyen de transport de Rouen. Elle est assurée par l'association Resistes.

Ce service s'est élargi en décembre aux communes d'Amfreville-la-Mi-Voie, Belbeuf, Bonsecours, Franqueville-Saint-Pierre et Mesnil-Esnard. Sur rendez-vous, les biens sont collectés, valorisés et mis en vente par la ressourcerie au profit de ses bénéficiaires en insertion.



## Détournement des sapins de Noël des flux d'ordures ménagères

Pour Noël 2021, la Métropole a déployé plusieurs actions pour mieux valoriser en ressources végétales les sapins des habitants et éviter qu'ils ne finissent dans les ordures ménagères.

En complément de la collecte spécifique organisée pour les communes concernées par la collecte des déchets végétaux en porte à porte, 42 zones de regroupement ont été créés sur 24 communes. Les conifères collectés ont été acheminés vers les sites de compostage du SMEDAR.

La Métropole a collecté 150 tonnes de sapins, soit 23% de plus que l'année précédente.



Afin d'offrir une seconde vie aux conifères, une expérimentation a été menée avec la chèvrerie du Courtil à Mesnil-sous-Jumièges. Les habitants ont été invités à apporter leurs sapins à la déchèterie de Duclair. Entre fin décembre 2021 et janvier 2022, 60 m<sup>3</sup> de conifères ont pu être collectés pour alimenter les chèvres. Les branchages et troncs restants ont ensuite été broyés pour être réutilisés en paillage par la chèvrerie.

## Expérimentation Mon Propre Quartier

Afin d'engager l'ensemble des acteurs dans la réduction des déchets et dans l'amélioration de la propreté, la démarche Mon Propre Quartier a été expérimentée en 2021 autour de la Place du Lieutenant Aubert à Rouen, en partenariat avec la Ville.

Les riverains ainsi que les commerçants et leurs clients sont mobilisés pour faire évoluer leurs comportements en bénéficiant d'un accompagnement de la Métropole. La démarche permet d'améliorer la propreté et la gestion des déchets, tout en créant du lien social et en contribuant à l'amélioration de l'esthétique du quartier.

54 commerçants (soit 81% des commerces du secteur) ont adhéré en 2021. Ils ont été accompagnés par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat en rejoignant le label Eco-défis, et se sont engagés à mettre en place des actions de réduction et valorisation de leurs déchets. L'ensemble des bars et restaurants du secteur trie et recycle désormais les mégots.

Plus de 21 000 mégots ont pu ainsi être collectés entre juillet et décembre. Une sensibilisation à la pollution liée aux mégots a été réalisée auprès des clients des terrasses le 4 septembre par l'association Zorro mégots (50 personnes sensibilisées).

En partenariat avec le SMEDAR, les habitants du secteur ont été sensibilisés à la réduction et la bonne gestion des déchets à travers plusieurs animations réalisées en juillet (80 personnes sensibilisées).

## Accompagnement des grands évènements à la réduction et au tri des déchets

La Métropole aide les organisateurs d'évènements à promouvoir les bons gestes, réduire les déchets et mettre en place ou renforcer les dispositifs de tri des déchets.

En 2021, la Foire Saint Romain, Rouen givré et Seine Marathon 76 ont été accompagnés.

L'adaptation des dispositifs de collecte et la sensibilisation des organisateurs et exposants ont permis de :

- Réduire une partie des bouteilles en plastique d'eau au profit d'un ravitaillement avec l'eau potable du réseau servie directement dans des gobelets en carton recyclables sur Seine Marathon 76.
- Sensibiliser l'ensemble des exposants aux solutions en faveur de la réduction des déchets et optimiser le tri du carton, des emballages et du verre au cours de la Foire et de Rouen givré.

## Appel à projets Eco-manifestions

A travers son dispositif Eco-manifestions, la Métropole accompagne depuis 2014 les organisateurs d'évènements à réduire leurs déchets et à mettre en place le tri lors des manifestations. La labellisation d'un évènement permet de questionner l'ensemble des mesures à prendre sur la réduction et la gestion des déchets, ainsi que celles concernant les autres enjeux de transition écologique (mobilité, énergie, eau).

En 2021, 18 manifestations (12 365 participants) ont été labellisées malgré le contexte sanitaire. 500 gourdes et 1500 gobelets réutilisables ont été distribués.

Depuis 2014, ce sont 426 manifestations qui ont été labellisées dans 46 communes, pour plus de 715 397 personnes touchées.

## COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

### Communication

Afin de faciliter les gestes de réduction et de tri pour les usagers, la Métropole Rouen Normandie diffuse chaque année un calendrier de collecte sur l'ensemble du territoire, ainsi que des informations spécifiques adaptées aux besoins : affiches sur le tri destinés aux habitats collectifs, Mémo tri, Stop Pub, informations pour prévenir ou corriger des dysfonctionnements de collecte.



**montri** Tous les services déchets de la Métropole réunis dans une application

Consignes de tri

Carte des points de collecte

Calendrier de collecte

Demandes et signalements

Alertes et notifications

En 2021, la Métropole a déployé Mon Tri, une application web et mobile qui propose aux usagers un accès simple et rapide à l'ensemble des services déchets des collectivités.

Cette application a pour objectif de permettre au territoire d'améliorer sa performance de tri et d'optimiser la gestion des déchets en proposant aux habitants un outil simple et pédagogique permettant de trouver les points de collecte les plus proches, de scanner un article pour en connaître les consignes de tri, de faire un signalement...

En 2021, l'application comptait 4 301 utilisateurs, et 1 273 signalements ont été réalisés, dont 74% pour des dépôts sauvages.

### Amélioration de l'information en déchèteries

La signalétique en déchèterie a été revue en 2021 sur 8 déchèteries (Sotteville-lès-Rouen, Bois Guillaume, Darnétal, Rouen, Maromme, Duclair, Anneville Ambourville et Grand Couronne). 65 nouveaux panneaux ont été mis en place afin d'améliorer la visibilité des consignes de tri des déchets.



## Animations et sensibilisations auprès du public scolaire

La Métropole propose des animations scolaires et périscolaires. En 2021, les animations suivantes ont été réalisées autour des sujets prévention et tri des déchets :

- Animations scolaires :
  - 14 animations « Compostage » pour 372 élèves sensibilisés.
  - 16 animations « Ma poubelle au régime » pour 529 élèves sensibilisés
  - 4 visites de déchèterie.
- Animations périscolaires :
  - 6 animations « Compostage » pour 100 enfants sensibilisés.
  - 2 ramassages déchets lors de la journée mondiale des océans pour 42 enfants sensibilisés.
  - 1 animation « Escape Game » pour 34 enfants sensibilisés.

## Accompagnement des personnes en difficultés ou résidant en Quartiers Politiques de la Ville

Suite à un travail mené en collaboration avec de nombreux acteurs sociaux du territoire, la Métropole a mis en ligne sur le site internet de la COP21 des outils à destination des professionnels (fiches d'activité, ressources, guides etc.) permettant d'accompagner les travailleurs sociaux, sur les sujets environnementaux.

4 modules de formation (2 sessions / an chacune) sont proposés aux travailleurs sociaux dont une formation « Accompagner les usagers, organiser et animer un atelier cuisine éco-responsable » ; 2 ateliers ont été réalisés en 2021 pour 14 participants. Les autres modules portent sur la facture énergétique et la mobilité.

La Métropole propose également des animations à destination des usagers de ces structures :

- 2 animations « bar à eaux » pour 20 personnes sensibilisées
- 17 ateliers autour du réemploi et de la réduction des déchets réalisés. Cela représente 134 personnes sensibilisées.

Un atelier de création participative de boîtes à dons pour les structures sociales a été réalisé en 2021 avec 6 personnes sensibilisées (4 ateliers ont été reportés début 2022).

Par ailleurs la Métropole accompagne l'éco-appartement de Rouen- Bihorel par le financement de 8 animations pour 36 personnes en 2021.

La Métropole propose également des temps de conseil aux intervenants sociaux qui le souhaitent afin de les aider à construire leurs projets écoresponsables.

## Sensibilisation des professionnels

### Salon des Solutions durables



Dans le cadre de l'évènement « Rouen Métropole capitale du monde d'après », un stand Prévention déchet au Salon des Solutions durables, le 27 septembre 2021, au Kindarena à Rouen, a permis de sensibiliser les visiteurs aux consignes de tri et aux gestes de prévention.

### Enquête auprès des commerçants de Rouen et Guide Déchets Commerçants- artisans

Plus de 1000 commerçants du centre-ville de Rouen ont été interrogés pour connaître les attentes et le caractère contraignant de la gestion des déchets en fonction de leurs activités. Ce travail prospectif a permis d'identifier les problématiques et les attentes des commerçants et de nourrir un guide des bonnes pratiques sur la gestion du tri des déchets pour les commerçants et les artisans rouennais. Il sera déployé sur l'année 2022.





## Accompagnement des changements d'organisation des collectes

### Implantations de colonnes enterrées

L'objectif est d'informer, sensibiliser et faire adhérer les habitants aux nouveaux dispositifs, afin de garantir la bonne utilisation du matériel, la qualité du tri et encourager les nouvelles pratiques.

Pour l'année 2021, 9 projets ont été accompagnés sur les communes de Rouen, St Etienne du Rouvray, Maromme, Deville les Rouen et Le Houllme, et ont permis de sensibiliser 838 foyers sur l'implantation de 31 colonnes en OM, 27 colonnes en DMR, 9 colonnes de verre pour 20 points de présentation. 13 gardiens d'immeuble ont également été sensibilisés.

### Gestion des cartons des commerçants en centre-ville de Rouen

Pour répondre à une problématique de dépôts sauvages de cartons présents en grande quantité dans la ville de Rouen, les services ont conduit une réflexion afin de réguler ce flux indésirable : organisation de la collecte, nouveaux types de mobiliers urbains, démarches de collecte préservante, filières de récupérations, meilleure communication.

Sur chaque point noir identifié, une étude des pratiques des habitants et commerçants en matière de gestion des déchets, un état des lieux, un compte rendu avec préconisation, ont été réalisés.

7 points concernant 1146 foyers et 106 commerces de tous types ont été concernés en 2021

---

## LE PACTE : PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES CHANGEMENTS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le 16 décembre 2019, le conseil métropolitain a approuvé l'engagement de la Métropole dans une démarche visant à renforcer ses dispositifs d'éducation à l'environnement au travers de l'élaboration d'un PACTE. En partenariat avec les communes, l'objectif est de démultiplier les espaces d'information, de médiation et d'accompagnement des citoyens, dans leur propre transition écologique, dans une logique de proximité.

Le PACTE a aussi vocation à soutenir les projets et acteurs associatifs contribuant à la transition écologique du territoire et à accompagner les citoyens en proposant des ateliers-animations grand public dans le cadre de Mon P'tit Atelier de la Cop 21.

Au 31 décembre 2021, 6 communes ont signé la convention PACTE (Malaunay, Elbeuf-sur-seine, La Londe, Roncherolles-sur-le-Vivier, Sotteville-lès-Rouen, Duclair). Elles deviennent ainsi des lieux Relais Cop 21 qui permettent d'accompagner les habitants dans leur propre transition écologique (lieu ressource, accueil d'ateliers/animations...)

### Le Club de la COP21

Lancé le 7 avril 2020 en plein confinement, le Club de la COP21 est un groupe Facebook permettant l'échange entre les membres autour de la transition écologique (trucs et astuces du quotidien, infos, évènements etc.). La Métropole y diffuse des messages de sensibilisation et d'éducation à l'environnement (réemploi, réduction des déchets, alimentation durable, mobilité douce, économies d'énergie). Au 31 décembre 2021, le Club comptait 1 615 membres.

### Mon P'tit Atelier de la COP21

Mon P'tit Atelier de la COP21 est un dispositif d'animations environnementales « hors les murs » (évènementiels ou dans les lieux de proximité accueillant du public).

En 2021, en s'adaptant aux contraintes sanitaires, Mon P'tit Atelier de la COP21 a réalisé 171 animations pour 5 045 personnes sensibilisées, dans les lieux de proximité « Relais COP21 » et lors d'évènementiels communaux à destination du Grand Public.

Dans le cadre des semaines du Développement Durable / et de l'évènement « Rouen, capitale du monde d'après » en septembre – octobre 2021, Mon P'tit Atelier de la COP21 a proposé 19 animations concernant 340 personnes, et a organisé des ramassages déchets autour de la Seine (230 participants).

## LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION

Les opérations de collecte sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie présentent des modalités différentes selon les flux. Les opérateurs concernés, le matériel de pré-collecte mis à disposition ou encore les modalités de collecte varient en fonction des spécificités de chaque flux.

*Les matériels mis à disposition pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et déchets ménagers recyclables en pied d'immeubles (colonnes enterrées et semi-enterrées) ou en bout d'impasse (bacs de regroupement) sont identifiés comme une collecte en porte à porte.*

*Le nombre d'habitants desservis en point de regroupement n'est pas dissocié du porte-à-porte.*

Flux	Mode de collecte	Matériels de précollecte	Population desservie en porte à porte	Fréquence de collecte	Opérateurs
Ordures Ménagères Résiduelles	Porte à porte	Bacs, sacs, bacs de regroupement	499 830	Hebdomadaire à quotidienne	Régie, COVED et Véolia
	Apport volontaire	Colonnes (enterrées, semi-enterrées, aériennes)	/	/	
Déchets Ménagers Recyclables	Porte à porte	Bacs, sacs, bacs de regroupement	426 582	Semi hebdomadaire à hebdomadaire	Régie, COVED et Véolia
	Apport volontaire	Colonnes (enterrées, semi-enterrées, aériennes)	/	/	
Déchets Ménagers Végétaux	Porte à porte	Bacs et sacs	221 753	Hebdomadaire de mars à novembre	COVED et Véolia
	Benne en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
Emballages en Verre	Apport volontaire	Colonnes (enterrées, semi-enterrées, aériennes)			Régie et COVED
Encombrants	Sur rendez-vous	/	499 830	/	COVED et Véolia
Tout venant incinérable	Benne en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
Tout venant non incinérable	Benne en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
Gravats	Benne en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
Ferraille	Benne en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
Carton	Benne en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
Amiante	Benne sur site dédié	Apport volontaire sur rendez-vous	/	/	Régie et Véolia
Batteries	Local en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
Huiles Minérales	Local en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)	Local en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
DDM (Déchets Dangereux des Ménages)	Local en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
ECO DDS (déchets diffus spécifiques)	Local en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
DEA (déchets d'éléments d'ameublement)	Benne en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
Piles et Néons	Local en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
Bouteilles de Gaz	Rack spécifique en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
Pneus	Benne en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
Textiles, linges de maison et chaussures (TLC)	Apport volontaire	Colonnes aériennes	/	/	Solidarité Textiles

La collecte concerne les déchets ménagers ainsi que les déchets assimilés\*.

*\*Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages sans sujétion technique particulière, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites (Art. L2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.*

Les déchets dits assimilés concernent **29 968** entreprises (Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2020) qui sont implantées sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie et sont susceptibles d'avoir recours aux services de collecte. Selon l'ADEME, les déchets d'activités économiques représentent environ 21,7% des ordures ménagères résiduelles et 13,4% des collectes séparées. Soit, pour la Métropole, **30 315** tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles et **3 107** tonnes de Déchets Ménagers Recyclables. Les déchets assimilés étant collectés avec ceux des ménages, il n'est pas possible de connaître les quantités produites par les professionnels.

Cependant, pour les professionnels dépassant le seuil de production de déchets correspondant aux ménages et faisant le choix d'être collectés par le service public, ils sont soumis à la redevance spéciale incitative. Pour l'année 2021, les professionnels du territoire en redevance ont produit 877 214 litres de déchets recyclables et 2 224 397 litres d'ordures ménagères résiduels.

Les terrains de camping et aire de caravanage sont collectés avec les déchets ménagers, sans modalité de collecte spécifiques.

---

## REDEVANCE SPECIALE INCITATIVE

La Redevance Spéciale est perçue auprès des professionnels qui dépassent un seuil de production de déchet correspondant aux ménages. Cette redevance est due en complément de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) car elle rémunère un service complémentaire à celui destiné aux habitants.

Le seuil d'assujettissement est 2 640 litres/semaine pour les producteurs qui s'acquittent de la TEOM et de 500 litres/semaine pour ceux qui en sont exonérés. L'objectif de cette redevance est d'éviter de faire peser sur les ménages les coûts de collecte et de traitement lié à l'activité économique. Ce seuil a par ailleurs pour but de sensibiliser les entreprises à la réduction et à la bonne gestion de leur quantité de déchets en favorisant le tri des déchets valorisables via un tarif incitatif.

---

## SEUIL DE COLLECTE POUR LES PRODUCTEURS NON MENAGERS

La Métropole Rouen Normandie n'applique aucun seuil de collecte au-delà duquel les déchets ne peuvent être collectés par le service public.

---

## EVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

La Métropole a poursuivi son programme de modernisation du service de collecte. De multiples actions ont été menées afin d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire de la Métropole et de répondre aux enjeux nationaux (notamment économiques et environnementaux).

Sur l'année 2021, plusieurs projets ont été mis en œuvre :

- La poursuite de la densification des points de collecte en apport volontaire pour les emballages en verre dans le cadre de l'appel à projets CITEO jusqu'en été 2021.
- La réorganisation des tournées de collecte pour 13 communes ; l'optimisation des tournées a permis la suppression d'un véhicule de collecte, une organisation des collectes plus cohérente par rapport aux secteurs, ainsi que l'augmentation du temps de travail.
- Le lancement du projet d'expérimentation de collecte des Biodéchets pour les professionnels soumis à la Redevance Spéciale Incitative, avec une mise en œuvre opérationnelle en janvier 2022.
- La mise en service de l'application MonTri, interface numérique permettant de faciliter la gestion des déchets, de connaître les consignes, de localiser les points de collecte, de signaler les incivilités...

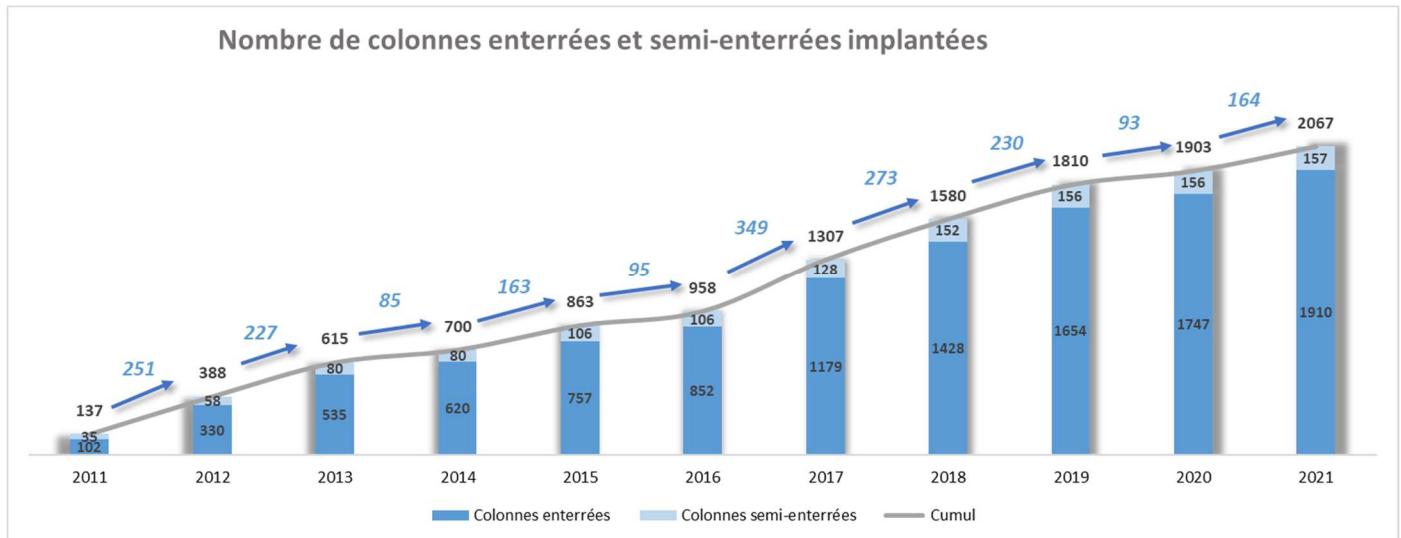


## PROGRAMME D'IMPLANTATION DES COLONNES D'APPUI VOLONTAIRE

La Métropole Rouen Normandie poursuit son programme d'implantation de colonnes enterrées et semi-enterrées, plus adaptées à certaines typologies d'habitat, particulièrement au pied des immeubles.

Ces équipements permettent de réduire les fréquences de collecte et par conséquent les kilomètres parcourus par les véhicules, de limiter la pénibilité du travail des agents de collecte, et participe à l'amélioration du cadre de vie avec une meilleure intégration des équipements dans le paysage.

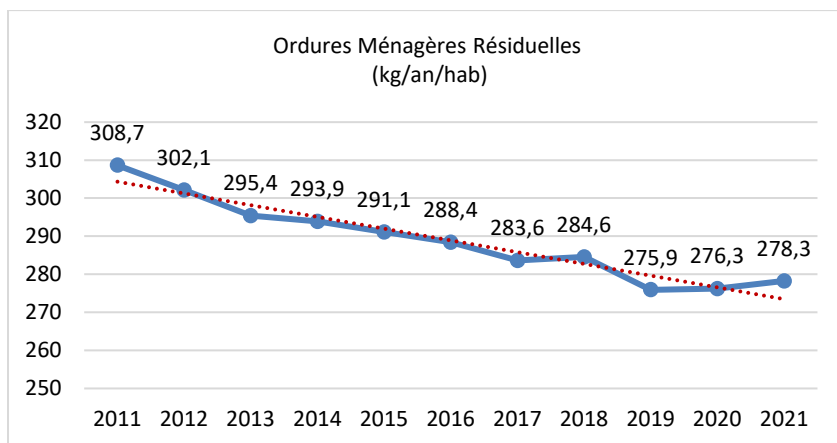
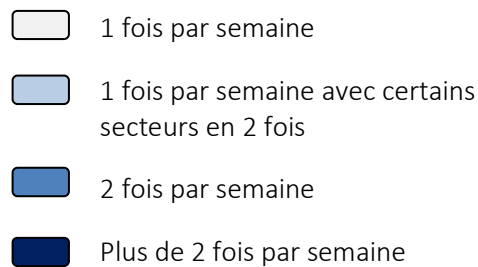
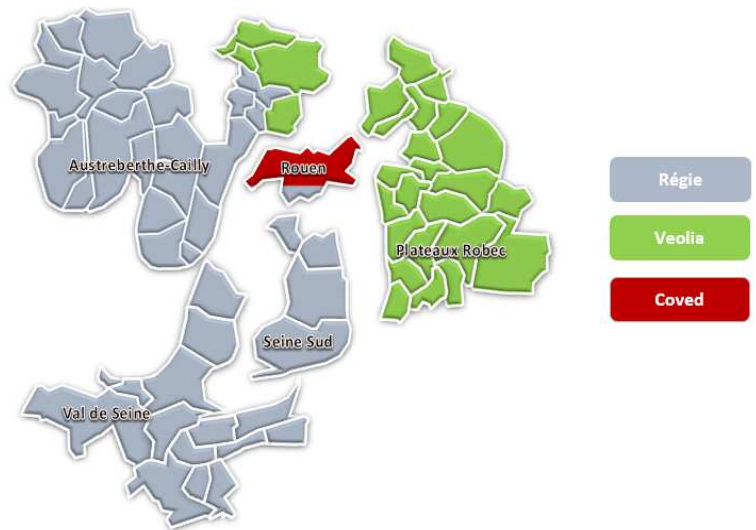
En 2021, **164 colonnes supplémentaires** ont été implantées, portant le nombre total de colonnes disponibles sur le territoire métropolitain à **2 067**.



## LES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS COLLECTES

### Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Les Ordures Ménagères Résiduelles sont collectées en porte à porte sur l'intégralité du territoire. Cette collecte peut être, selon les cas, effectuée en sacs, bacs ou colonnes, elle est assurée à la fois en régie et par le biais de prestataires (Coved et Veolia), la fréquence varie d'une collecte hebdomadaire (C1) à une collecte quotidienne (C7) selon les secteurs.



Au cours de l'année 2021, la production d'Ordures Ménagères Résiduelles par habitant est en légère augmentation (**0,73%**). Cela représente une hausse de **2,01 kg/hab/an** par rapport à 2020, soit 1 739 tonnes supplémentaires en 2021.

Après avoir connu une forte diminution jusqu'en 2019, la production d'ordures ménagères se stabilise avec une légère tendance haute.

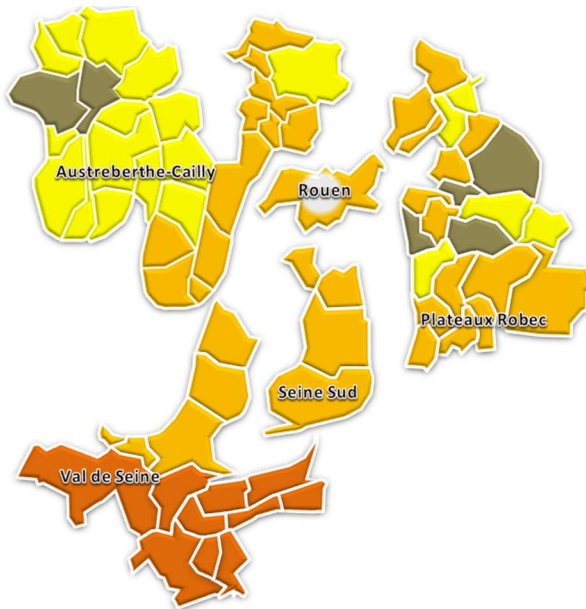
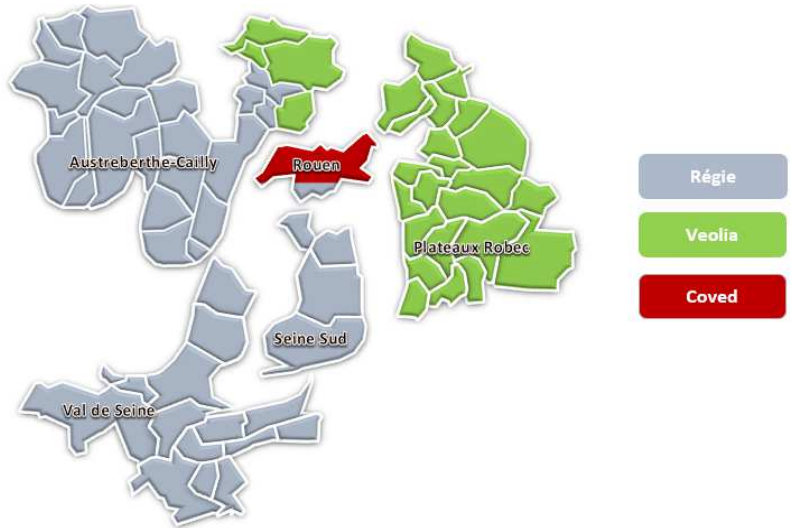
Parallèlement aux Ordures Ménagères Résiduelles, les déchets recyclables non conformes sont réorientés vers l'incinération lors du vidage du véhicule au centre de tri. En 2021, ces refus représentent **613 tonnes**, soit **1,47 kg/hab/an**.

## Les Déchets Ménagers Recyclables (DMR)

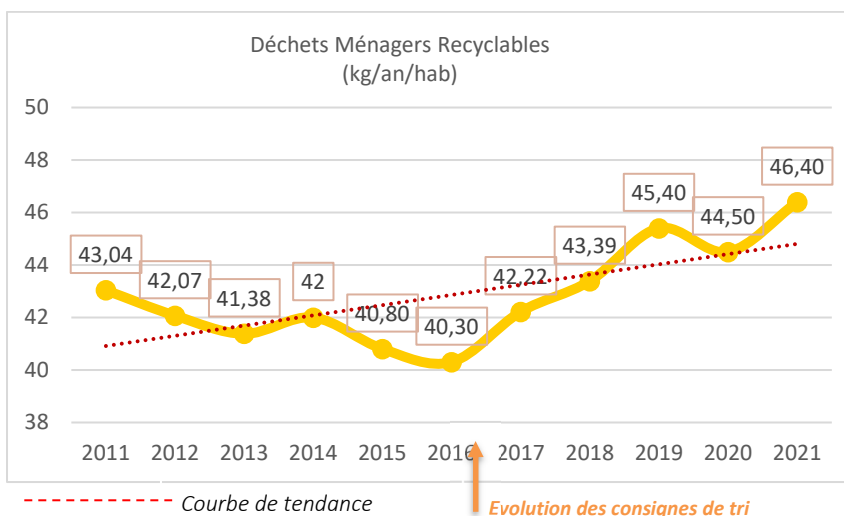
Les Déchets Ménagers Recyclables sont collectés en porte à porte sur la quasi-totalité du territoire, seule une partie de l'intra-boulevard de Rouen est collectée en apport volontaire.

Cette collecte peut être, selon les cas, effectuée en sacs, bacs ou colonnes, elle est assurée à la fois en régie et par le biais de prestataires (Coved et Veolia).

La fréquence varie d'une collecte toutes les deux semaines (C0,5) à une collecte par semaine (C1).



- 1 fois toutes les 2 semaines en bacs
- 1 fois toutes les 2 semaines en bacs avec certains secteurs en hebdomadaire
- 1 fois par semaine en bacs
- 1 fois par semaine en sacs
- En apport volontaire dans l'intra-boulevard



La production de Déchets Ménagers Recyclables est en hausse avec **46,4 kg/hab** correspondant à **1 065 tonnes** supplémentaires collectées sur l'année 2021.

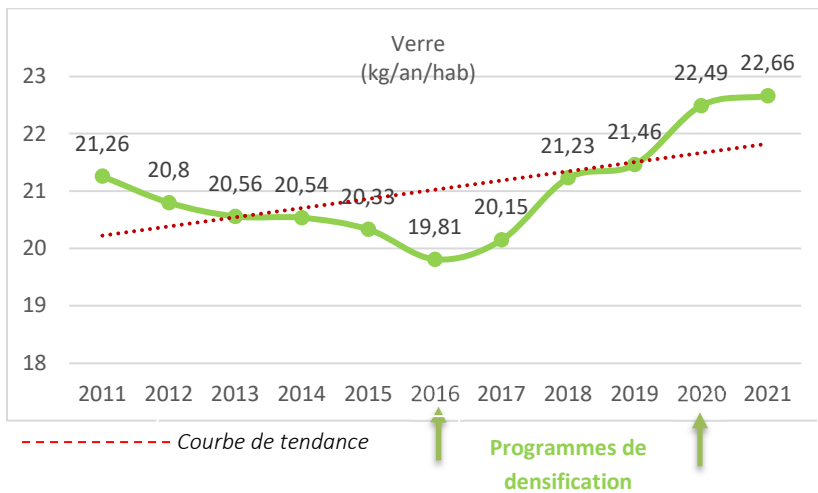
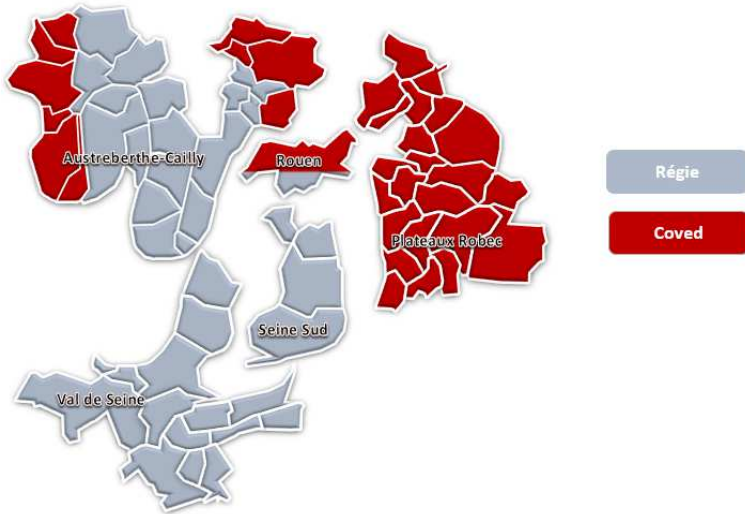
L'année 2021 marque un retour à la tendance lancée en 2016 avec l'évolution des consignes de tri ; l'année 2020 ayant été marquée par la crise sanitaire COVID.

La performance de tri\* atteint donc **14,2 %** en 2021 contre **13,8 %** en 2020.

$$* \left( \frac{t \text{ DMR}}{t \text{ OMR} + t \text{ DMR} + t \text{ refus}} \right)$$

## Le Verre

L'ensemble du territoire est collecté en apport volontaire, la collecte est assurée par la régie et par un prestataire (Coved).



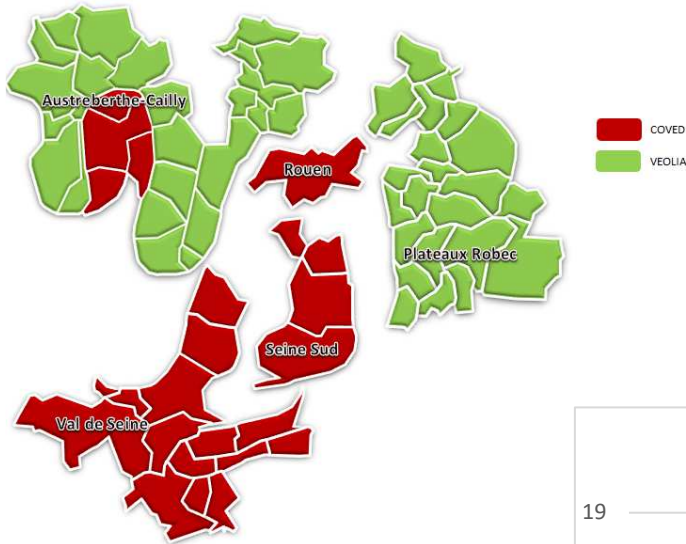
La production de verre reste en hausse en 2021 avec **143 tonnes** supplémentaire par rapport à 2020, pour atteindre une performance de collecte de **22,66 kg/habitant** en 2021. Ce qui représente une hausse de **0,76%**.

Le programme de densification des points de collecte mis en œuvre en 2016 et en 2020, ainsi que les actions d'amélioration du tri permettent d'obtenir ces résultats. En comparaison à l'année 2016 et le début du programme, ce sont 2 314 tonnes supplémentaires collectées en 2021.

## Les Encombrants et Dépôts Sauvages

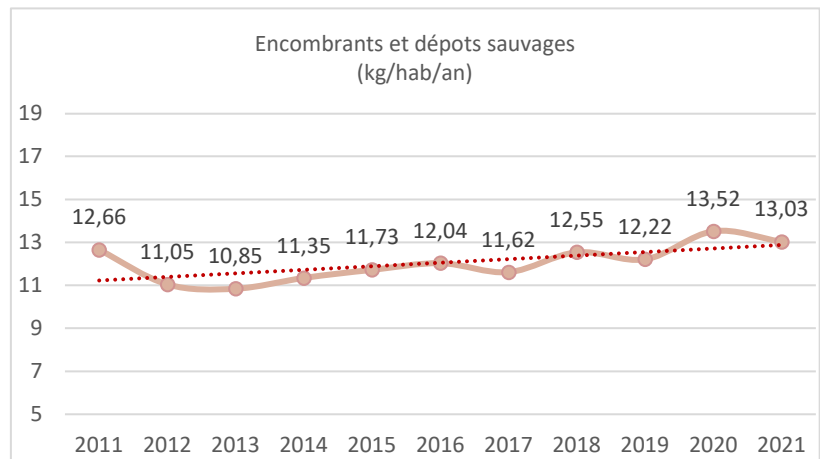
La collecte des Encombrants est généralisée à l'ensemble du territoire de la Métropole. Elle est planifiée mensuellement pour l'habitat collectif et effectuée suite à une prise de rendez-vous téléphonique par le biais de Ma Métropole pour les particuliers.

La collecte des encombrants est assurée par des prestataires privés.



La quantité d'encombrants et de dépôts sauvages collectés a diminué de **212 tonnes** par rapport à 2020.

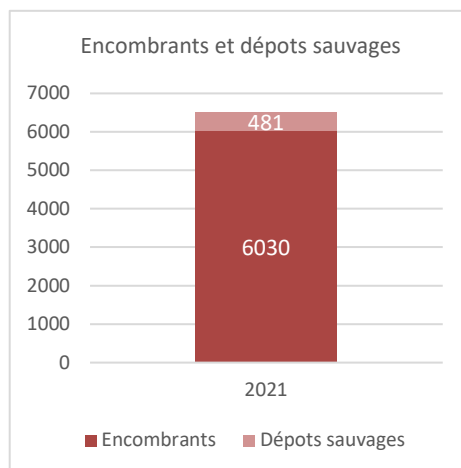
La quantité produite par habitant passe ainsi de 13,52 kg/hab en 2020 à **13,03 kg/hab** en 2021, soit une baisse de **3,84%**.



----- Courbe de tendance

### Dissociation des encombrants et des dépôts sauvages

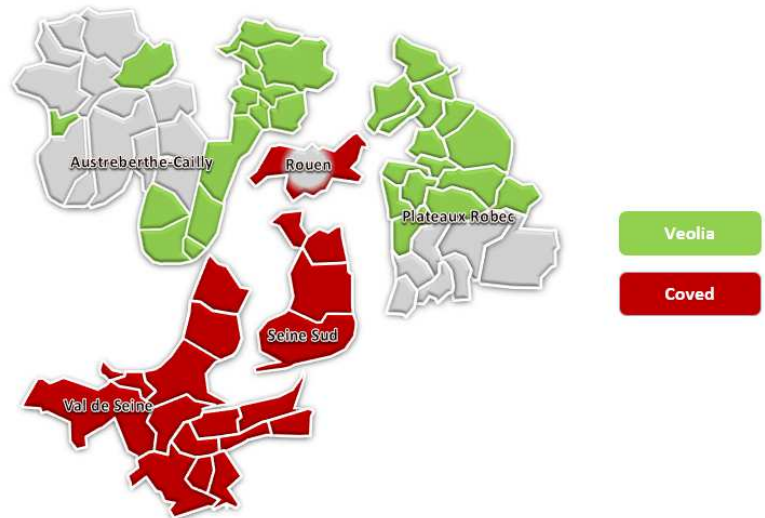
Depuis janvier 2021, les dépôts sauvages sont dissociés des encombrants au regard des moyens spécifiques de collecte qui leur sont dédiés. Pour cette année, 6 030 tonnes d'encombrants ont été collectées, ainsi que 481 tonnes de dépôts sauvages.





## Les Déchets Ménagers Végétaux (DMV)

La collecte des Déchets Ménagers Végétaux, est effectuée en porte à porte sur 49 communes. Les autres communes sont collectées en apport volontaire via le réseau de déchèteries. La collecte est, selon les zones, assurée par les prestataires (Veolia, Coved).

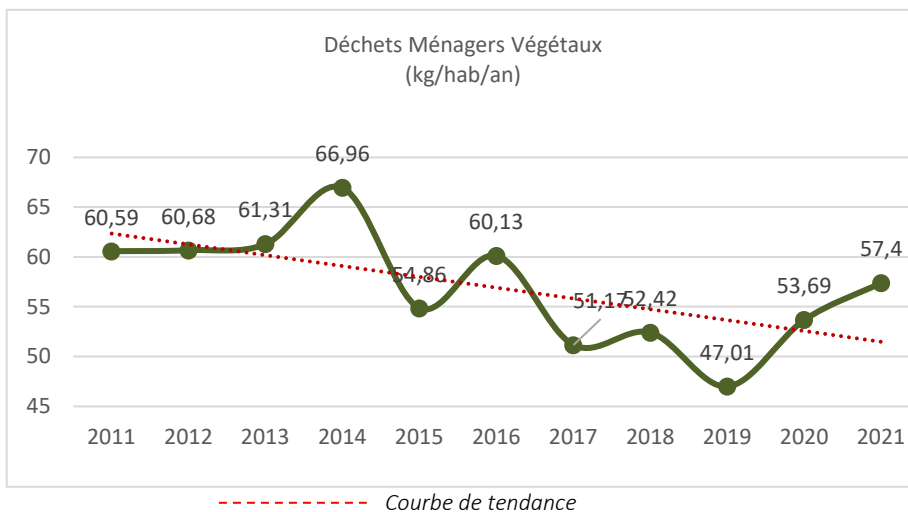


- Apport volontaire au réseau de déchèteries
- 1 fois par semaine en sacs
- 1 fois par semaine en bacs

L'année 2021 reste dans la tendance d'évolution haute avec la collecte de **1 996 tonnes** de déchets végétaux supplémentaires par rapport à 2020. La crise sanitaire de 2020 et la fermeture des déchèteries ayant provoqué un transfert d'une partie des déchets végétaux du réseau de déchèteries vers la collecte en porte à porte.

En 2021, la quantité produite par habitant augmente donc de 7% pour atteindre **57,4 kg/hab**. Rapporté à la population bénéficiant du service (222 928 usagers) cela représente **128.7 kg/hab/an**.

Il est difficile d'interpréter une tendance générale sur ce flux dont la variabilité est principalement liée aux conditions climatiques ; cependant, une tendance baissière semble se dessiner depuis 2011, malgré une hausse des ratios depuis 2019.

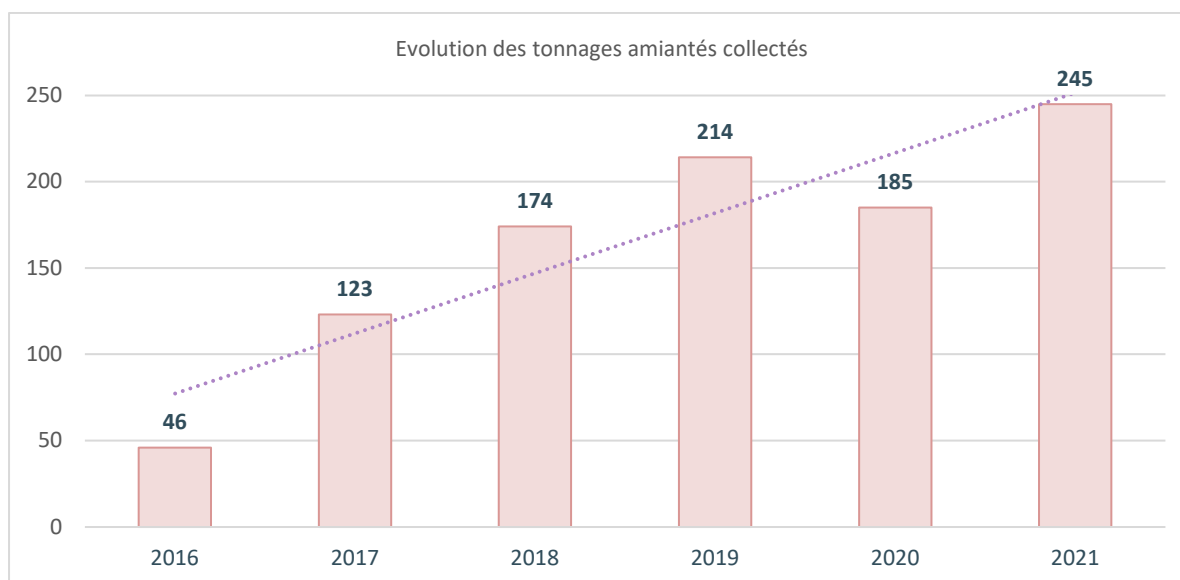


## L'Amiante

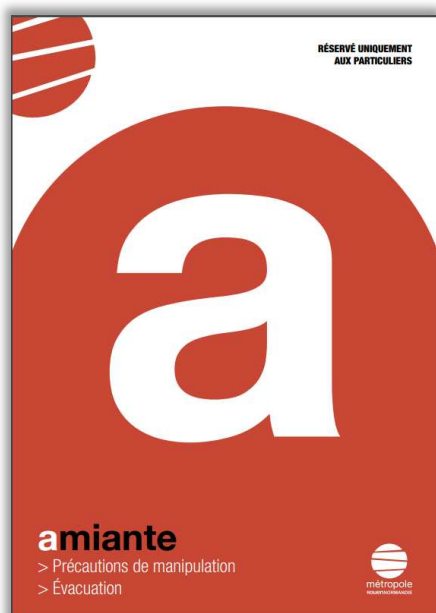
La collecte des déchets amiantés s'effectue le samedi matin sur rendez-vous sur un site spécifique adapté.

Une rencontre préalable au domicile de l'utilisateur est assurée par les agents métropolitains qui sensibilisent les riverains au danger de l'amiante et leur expliquent la procédure de collecte et d'emballage de l'amiante.

La Métropole distribue aux usagers des sacs adaptés à leurs quantités de déchets amiantés. En 2021, **245 tonnes** (contre 185 tonnes en 2020) ont été collectées lors de ces rendez-vous mais également à la suite de dépôts sauvages.



L'année 2021 souligne une relance du service de collecte des déchets d'amiante, avec une évolution issue du transfert des tonnages de l'année 2020 (*suspension temporaire de l'activité en raison de la crise sanitaire*) sur l'année 2021.



Retrouvez toutes les informations pour évacuer votre amiante en toute légalité sur le site <http://www.metropole-rouen-normandie.fr>

## Le réseau de déchèteries

Le réseau de déchèteries de la Métropole permet aux usagers de déposer leurs déchets ménagers non collectés en porte à porte en raison de leur nature ou de leur volume. 16 déchèteries sont à la disposition des usagers sur le territoire Métropolitain.

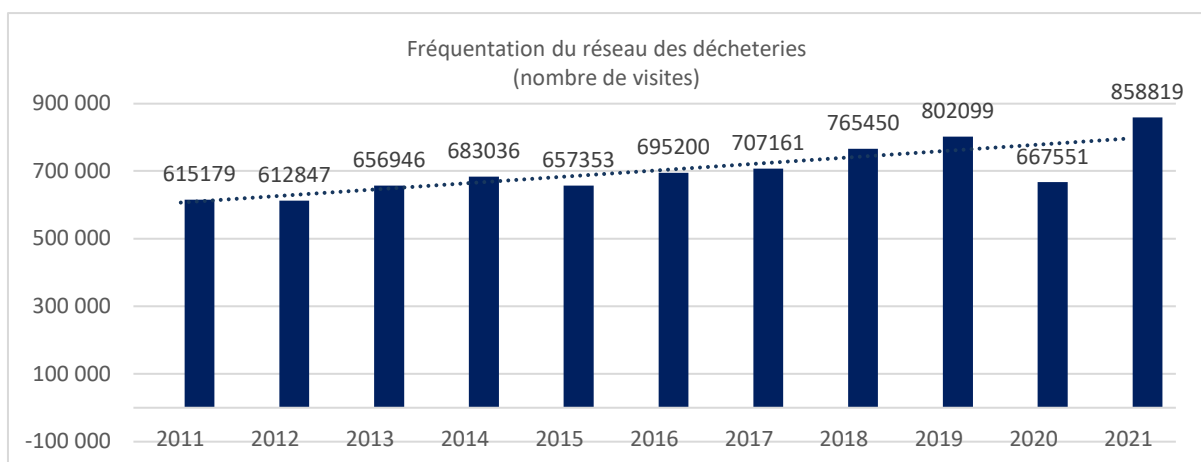
Les différents flux de déchets listés page 25 sont acceptés sur l'ensemble du réseau à l'exception des déchets suivants :

- *L'amiante : collectée sur rendez vous sur le site de Petit Quevilly*
- *Les pneus de véhicules légers : uniquement à Anneville Ambourville, Bois Guillaume, Boos, Cléon, Saint Etienne du Rouvray et Le Trait*



Anneville-Ambourville - 2701 route de Bourg Achard
Bois-Guillaume - 2001 rue Herbeuse
Boos - Rue des Canadiens
Caudebec-lès-Elbeuf - Zone d'activité du Clos Allard
Cléon - Rue Marie-Louise et Raymond Boucher
Darnétal - Sente de la Ravine
Déville-lès-Rouen - Impasse Barbet
Duclair - Hameau les Monts
Grand-Couronne - Allée Côte Mutel
Maromme-St Jean du Cardonnay - Côte de la Valette
Le Petit-Quevilly - Chemin du Gord
Rouen - Quai du Pré aux Loups
Saint-Étienne-du-Rouvray - Rue Désiré Granet
Saint-Martin-de-Boscherville - Chaussée Saint-Georges
Sotteville-lès-Rouen - Chemin de Halage <i>(fermée depuis le 12 juillet 2021)</i>
Le Trait - Boulevard Industrie

## Fréquentation du réseau des déchèteries



En 2021, les 16 déchèteries du réseau de la Métropole ont accueilli **858 819 visiteurs**, soit une hausse de 7% par rapport à 2019 et **22,3%** par rapport à 2020 ; l'année 2020 ayant été marquée par plusieurs semaines de fermetures, en lien avec la crise sanitaire.



Les artisans et commerçants du territoire peuvent bénéficier d'un accès payant à des déchèteries. Les volumes et tarifs sont fixés par le règlement intérieur du réseau de déchèteries. En 2021, ce service a généré **221 360 €** de recettes contre 183 753 € en 2020, soit une augmentation de **20,5 %**.

L'extension de l'accueil des professionnels dans les déchèteries de Cléon et Le Trait est à l'étude.

Les apports en déchèterie des services techniques municipaux (DSTM) ont quant à eux généré **1 000 €** de recette contre **750€** en 2020.

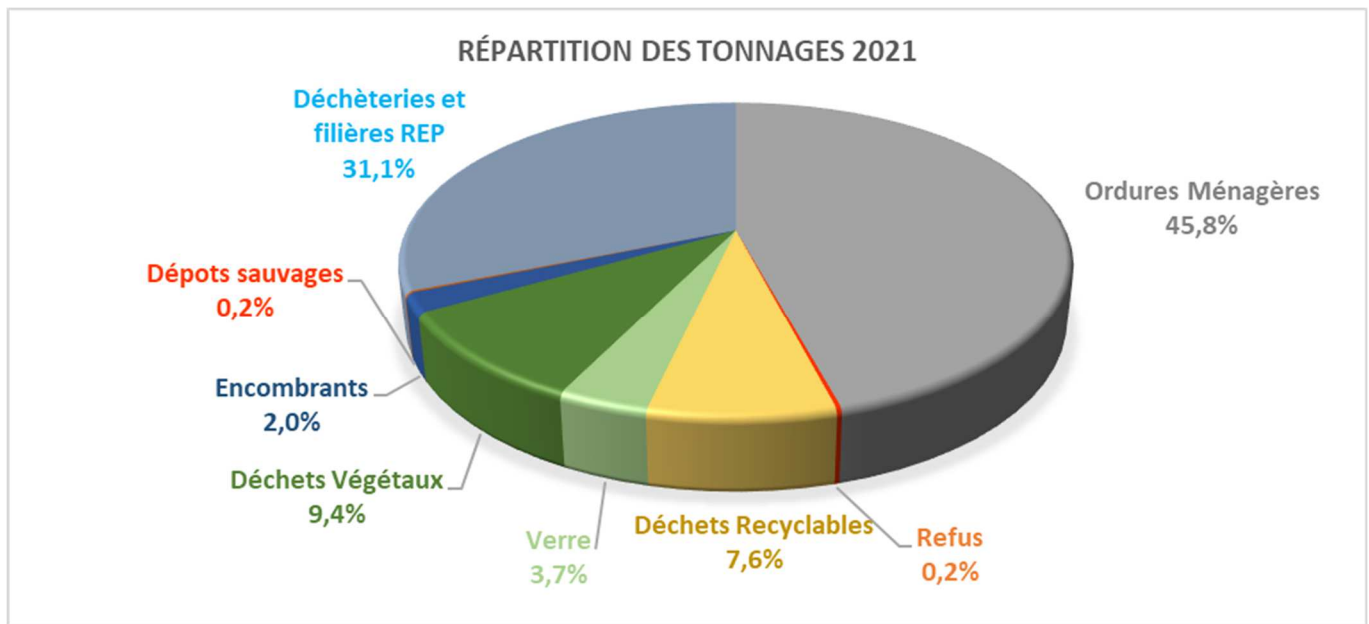
### Evolution des tonnages en déchèteries

Evolution des tonnages collectés en déchetterie	2019	2020	2021	Evolution 2019/2020		Evolution 2020/2021		Evolution 2019/2021
				(t)	(%)	(t)	(%)	(%)
TVI (Tout Venant Incinérable)	14 828	14 169	17 984	-659	-4,4%	3 815	26,9%	21,3%
TVNI (Tout Venant Non Incinérable)	21 125	21 098	22 031	-27	-0,1%	933	4,4%	4,3%
Gravats	20 573	20 619	23 020	46	0,2%	2 401	11,6%	11,9%
Déchets Végétaux	17 126	14 580	17 835	-2 546	-14,9%	3 255	22,3%	4,1%
Ferraille	3 375	3 299	3 600	-76	-2,3%	301	9,1%	6,7%
Carton	363	426	589	63	17,3%	163	38,2%	62,1%
Amiante	214	185	245	-29	-13,4%	60	32,3%	14,6%
Batteries	39	33	33	-6	-15,1%	-1	-2,4%	-17,1%
Huiles Minérales	127	106	141	-21	-16,6%	35	33,0%	11,0%
DDM (Déchets dangereux des ménages)	376	364	285	-12	-3,1%	-79	-21,7%	-24,2%
D3E (Déchets d'équipements électriques et électroniques)	2 394	2 264	2 546	-130	-5,4%	282	12,5%	6,3%
ECO DDS (Déchets Diffus Spécifiques)	284	254	343	-30	-10,5%	89	35,1%	20,9%
DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement)	3 583	3 395	4 406	-188	-5,2%	1 012	29,8%	23,0%
TLC (Textiles, Linges et Chaussures)	1 391	1 226	1 355	-165	-11,9%	129	10,6%	-2,6%
Pneus	105	102	146	-4	15,1%	44	47,4%	69,6%
Bouteilles de Gaz	4	5	7	1	-2,8%	2	23,9%	20,4%
Piles et Néons	22	21	27	-1	-3,4%	6	43,4%	38,6%
<b>Cumul</b>	<b>85 928</b>	<b>82 145</b>	<b>94 593</b>	<b>-3 783</b>	<b>-4,4%</b>	<b>12 447</b>	<b>15,2%</b>	<b>10,1%</b>

Les tonnages collectés par le biais du réseau de déchèteries ont augmenté de 15,2% par rapport à l'année 2020. La fréquentation des déchèteries est également en hausse en 2021, avec 22,3% de visites supplémentaires.

Du fait de la situation sanitaire de 2020, et la fermeture des déchèteries sur plusieurs semaines, les apports en déchèteries ont été perturbés. En conséquence, il paraît utile de comparer les données de 2019 et 2021 ; les tonnages connaissent une évolution de 10,1% (soit 8 665 tonnes) et une hausse de la fréquentation de 7%.

## LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN



	Tonnages			Evolutions 2019/2020		Evolution 2020/2021		Evolution 2019/2021	
	2019	2020	2021	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Ordures Ménagères	137 739	137 347	139 086	-392	-0,3%	1 739	1,3%	1 347	1,0%
Déchets Recyclables	22 661	22124**	23 190	-537	-2,4%	1 066	4,8%	529	2,3%
Refus *	225	624	613	399	177,3%	-11	-1,8%	388	172,4%
Verre	10 711	11 183	11 326	472	4,4%	143	1,3%	615	5,7%
Déchets Végétaux	23 466	26 694	28 690	3 228	13,8%	1 996	7,5%	5 224	22,3%
Encombrants	6 102	6 723	6 030	621	10,2%	-212	-3,2%	409	6,7%
Dépôts sauvages			481						
Déchèteries et filières REP	85 928	82 145	94 593	-3 783	-4,4%	12 447	15,2%	8 664	10,1%
<b>Total</b>	<b>286 832</b>	<b>286 840</b>	<b>304 008</b>	<b>8</b>	<b>0,0%</b>	<b>17 168</b>	<b>6,0%</b>	<b>17 176</b>	<b>6,0%</b>

\*Sont identifiés comme refus les déchets recyclables réorientés vers l'incinération lors du vidage au centre de tri (présence d'ordures ménagères, déchets souillés...).

\*\* dont 3 073 tonnes de DMR collectés et incinérés suite à fermeture centre de tri en lien avec la crise sanitaire

Pour 2021, les tonnages collectés en porte à porte, en apport volontaire ou par le réseau de déchèteries ont considérablement augmentés (+17 168 tonnes, soit 6.0%), notamment pour les déchets accueillis en déchèteries.

En effet, les tonnages collectés via le réseau de déchèteries et les filières REP ont augmenté de 15,2% soit 12 447 tonnes supplémentaires par rapport à 2020. Ces augmentations sont liées principalement aux déchets végétaux (3 255 tonnes), ainsi qu'aux tout-venant incinérables (3 815 tonnes), et aux gravats (2 401 tonnes) collectés en 2021.

L'augmentation des apports en déchèterie se constate sur de nombreuses collectivités pour l'année 2021. Ces évolutions sont représentatives des évolutions de consommation, dans un contexte où la consommation immatérielle a nettement diminuée (spectacle, cinéma, voyage) au profit d'une consommation matérielle génératrice de déchets (bricolage, jardinage, vente à distance) depuis l'année 2020 et la crise sanitaire.

# LE TRAITEMENT DES DECHETS

Pour le traitement, la Métropole Rouen Normandie a transféré sa compétence au Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen (SMEDAR). Créé en 1999, ce Syndicat regroupe à ce jour 5 intercommunalités dont la Métropole, soit 610 191 habitants (population totale légale en vigueur au 1er janvier 2021) dont environ 80 % résident sur le territoire de la Métropole. Le SMEDAR a pour objet de coordonner le traitement et la valorisation des déchets ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rattachent.

## Les équipements du SMEDAR



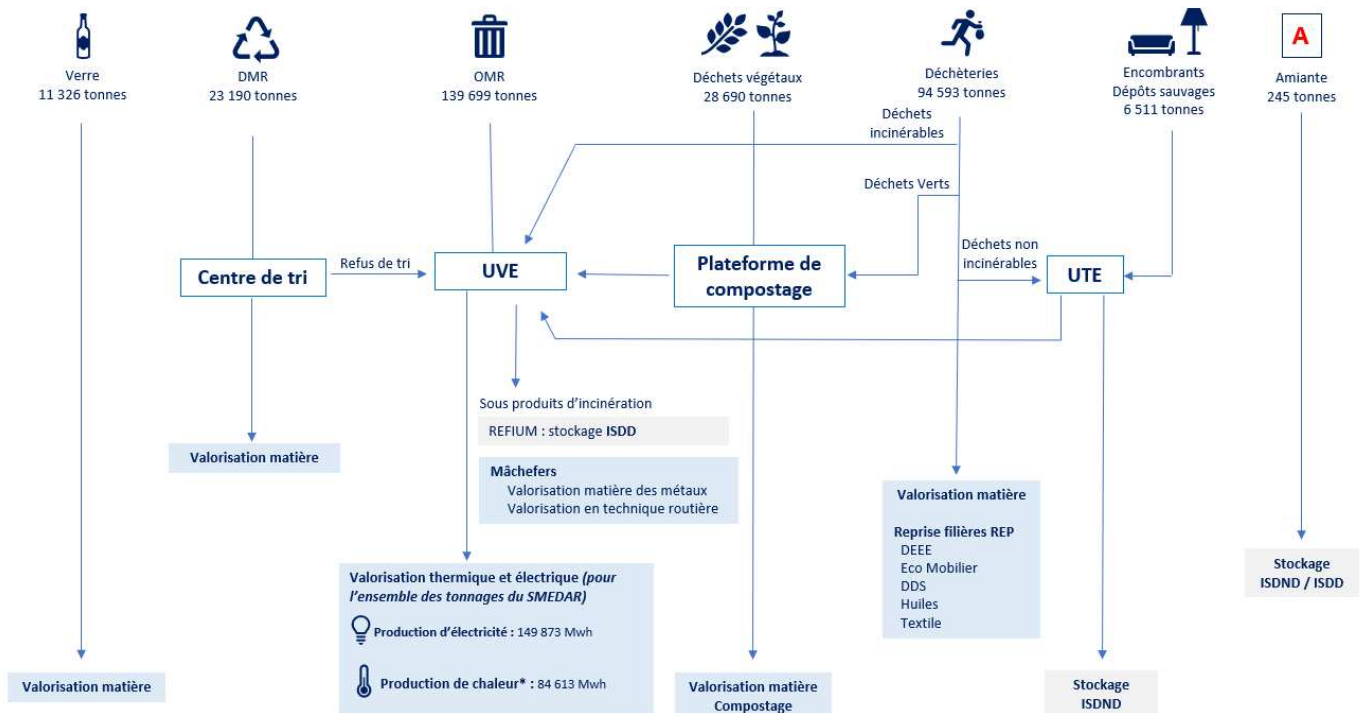
Source : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS SMEDAR 2020

L'ensemble des déchets collecté par les services métropolitains, ainsi que les déchets déposés dans les déchèteries du territoire, sont pris en charge par les sites du SMEDAR pour leur traitement ou leur transport vers les filières adaptées, à l'exception des textiles, Huiles usagées et DEEE. Le SMEDAR a pour mission d'assurer les opérations de traitement et de valorisation des déchets, ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rattachent.

Le SMEDAR a ainsi opté pour un schéma multi-filières de valorisation des déchets énergétique. Le SMEDAR dispose d'une Unité de Valorisation Energétique (UVE), d'un centre de tri, d'une Unité de Traitement des Encombrants (UTE), située au 40 Boulevard Stalingrad, 76120 Le Grand-Quevilly, ainsi que de 2 centres de compostage situés à Saint-Jean-du-Cardonnay, et à Cléon.

Le traitement des déchets des différents adhérents du SMEADR étant mutualisé, il n'est pas possible de fournir des données spécifiques à la Métropole en dehors des tonnages entrants détaillés ci-dessous. Les quantités valorisées ainsi que les taux de valorisation présentés le sont à l'échelle de l'ensemble des adhérents du SMEDAR.

### Les filières de traitement des déchets Métropolitains



\* Ce réseau de chaleur permet d'alimenter 10 000 logements et plusieurs bâtiments publics des communes de Petit-Quevilly et Grand-Quevilly, ainsi que le siège du SMEDAR

### Taux global de valorisations des déchets accueillis sur le site du SMEDAR

Le total général de déchets de la Métropole traités par incinération, recyclage, compostage ou enfouissement, s'élève à 294 720 tonnes pour l'année 2021. A l'échelle du SMEDAR, ce sont 481 203 tonnes qui ont intégré les différentes filières.

Sur ce total :

- 54 694 T de déchets ont été triés et envoyés en recyclage matière (11,37 %)
- 70 450 T ont fait l'objet d'une valorisation agricole (14,64 %)
- 331 953 T ont été traitées par valorisation énergétique (68,98 %)

Ainsi, **94,99 %** des déchets traités par le SMEDAR ont pu être valorisés en 2021.

### Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage

Le SMEDAR affiche un indice de réduction des déchets non dangereux (DND) envoyés en installation de stockage (ISDND), de -25,01% entre 2010 et 2021. Cet indice est stable entre 2020 et 2021.

### Performance énergétique de l'installation

La performance énergétique du SMEDAR est de 84,9 % pour l'année 2021.



## MESURES PRISES DANS L'ANNEE POUR PREVENIR OU ATTENUER LE RISQUE D'ACCIDENTS SANTÉ DE L'HOMME ET A L'ENVIRONNEMENT DES OPERATIONS DE GESTION DES DECHETS

Le SMEDAR est engagé dans une démarche « culture sécurité » depuis 2016, ainsi que dans la Cop21 locale de la Métropole Rouen-Normandie, et a mis en œuvre une démarche « Stratégie Environnement », destinée à réduire son impact environnemental. Celle-ci s'est poursuivie en 2021 par l'évaluation de l'impact de chaque activité, afin de dégager et mesurer les axes principaux d'amélioration.

### Actions en faveur de l'environnement

#### UVE

Le SMEDAR se met en ordre de marche en vue d'appliquer les dispositions de la directive Européenne BREF Incinération, qui vise à contrôler plus de catégories de rejets atmosphériques et limiter les rejets gazeux, en améliorant le traitement des fumées.

L'étude pour l'identification et la planification des travaux en vue de la mise aux normes a débuté en 2021. Des travaux sont prévus sur les rejets gazeux de l'UVE et de l'unité de maturation des mâchefers.

Le SMEDAR a, en outre, procédé à son arrêt général décennal en 2021 ; cet arrêt a empêché le fonctionnement du site, et par conséquent la production d'électricité sur la période d'arrêt.

#### Plateforme de compostage

Des travaux ont été initiés sur la plateforme de compostage de Saint-Jean-Du-Cardonay, sur le bassin de stockage des eaux, permettant d'améliorer le traitement des eaux usées du site.

#### Eclairage

La modification de l'ensemble du système d'éclairage en LED s'est poursuivie en 2021, permettant de limiter la consommation d'électricité de l'ensemble des sites.

#### Carburant des véhicules

En 2021, le SMEDAR a commandé 2 véhicules Poids Lourds roulant au Bio-GNV, destinés à faire le lien entre la déchèterie de Rouen et le site VESTA.

Ces véhicules seront livrés courant 2022.

### Actions de prévention de la sécurité des agents

#### UTE

Le SMEDAR a réalisé une étude préalable sur les travaux du nouvel UTE, sur 2 axes : l'amélioration des conditions de travail des agents (meilleure organisation des flux entrant et sortant) ainsi que l'amélioration des systèmes de sécurité, permettant une intervention rapide et efficace en cas de départ de feu.

#### Centre de tri

Modernisation du système de ventilation avec la mise en place d'une climatisation réversible dans les bureaux et le centre de tri, avec notamment la modernisation des plénums pour les cabines de tri, permettant aux agents d'adapter et réguler la température à leur poste de travail.

#### Quais de transfert Cléon et Montville

Le SMEDAR a installé des barrières de protection sur les quais de transfert de Cléon et Montville afin de sécuriser les véhicules vidant dans les fosses.

#### Adhésion à l'association Upside

L'association a pour objectif de favoriser l'harmonisation des pratiques entre acteurs industriels majeurs du territoire, la mutualisation des approches, quand elles sont nécessaires et renforcer la transparence et l'information des industriels vers les habitants

## L'UVE

L'UVE (Unité de Valorisation Energétique) se situe sur le site de VESTA (Valorisation Energétique et Site de Tri de l'Arrondissement), 40 Boulevard Stalingrad, 76120 Le Grand-Quevilly.

L'UVE a une capacité annuelle de 325 000 tonnes d'incinérables.

L'année 2021 a été marquée par l'arrêt général du site, pour maintenance décennale.

L'UVE a bénéficié d'une dérogation accordée par la DREAL pour augmenter temporairement sa capacité d'incinération pour l'année 2021, pour palier à l'augmentation des refus de tri générés par le centre de tri, et devant être incinérés.

Provenances des incinérables	Tonnage
Collecte des OMR	331 953 *
Refus de tri – Centre de Tri	
Incinérables - UTE	
Incinérables - déchèteries	
Résidus DV – Plateforme de compostage	

\*données à l'échelle du SMEDAR

## LE CENTRE DE TRI

Le Centre de Tri se situe sur le site de VESTA (Valorisation Energétique et Site de Tri de l'Arrondissement), 40 Boulevard Stalingrad, 76120 Le Grand-Quevilly.

Le centre de tri dispose d'une capacité annuelle de 35 000 tonnes\*

Tonnages triés en 2021 : 33 422 tonnes\*

Tonnage verre en transit sur le centre de tri en 2021 : 15 241 tonnes\*

\*Données à l'échelle de l'ensemble des adhérents du SMEDAR

Flux de déchets	Filières de traitement
Acier	Véolia – Rouen (76)
Aluminium	Véolia – Rouen (76)
Briques alimentaires	REVIPAC – Hondouville (27)
Carton	Véolia – Rouen (76)
Plastiques	VALORPLAST – Puteaux (92)
Verre	SIBELCO – Saint-Vigo-d'Ymonville (76) O-I France – Reims (51)
Papier	NORSK-SKOG – Golbey (88) GDE Normandie – Grand-Quevilly (76)
Gros de magasin	Ecophyse – Neuvy (37) GDE Normandie – Grand-Quevilly (76)

## L'UTE

L'UTE (Unité de traitement des encombrants) se situe sur le site de VESTA (Valorisation Energétique et Site de Tri de l'Arrondissement), 40 Boulevard Stalingrad, 76120 Le Grand-Quevilly. L'UTE a pour but de trier les déchets en provenance de la collecte des encombrants, des dépôts sauvages, ou des déchèteries, et destinés à partir en ISDND. Cette unité de tri, permet de récupérer la part valorisable de ces déchets, et de limiter les quantités à destination des ISDND.

Tonnages traités en 2021 : 37 590 tonnes à l'échelle du SMEDAR

## PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Les plateformes de traitement pour produire du compost se situent à Saint Jean du Cardonnay et Cléon.

La capacité annuelle totale de traitement est de 51 000 tonnes, répartie sur les sites de Saint Jean du Cardonnay (40 000 tonnes) et de Cléon (11 000 tonnes)

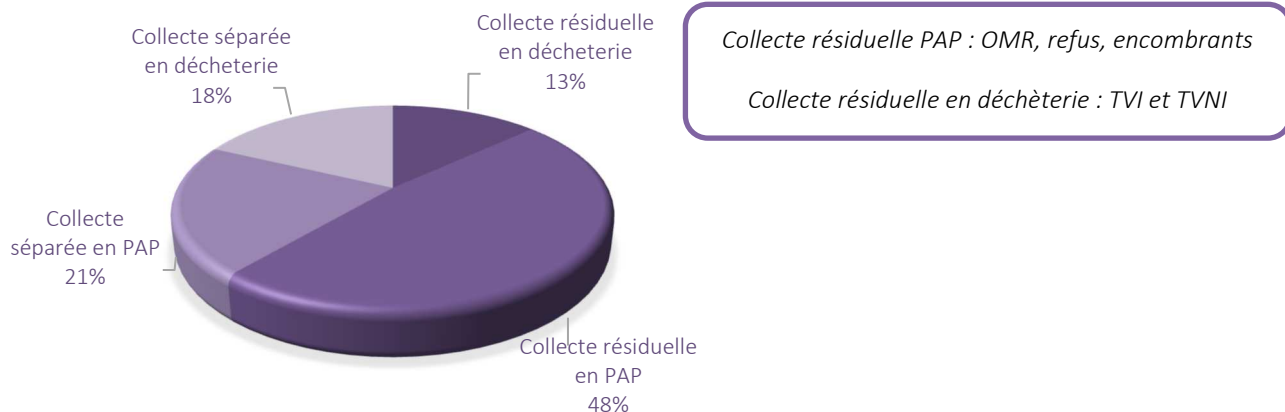
Tonnages traités en 2021 : 70 363 tonnes à l'échelle du SMEDAR

## DECHETS ISSUS DES DECHETERIES

Les déchets des déchèteries sont triés par les usagers et envoyés vers les filières de traitement. Cependant, les déchets non incinérables issus des déchèteries transitent vers l'unité de tri des encombrants (UTE) du SMEDAR, afin d'en extraire la partie valorisable.

Flux de déchets	Filières de traitement
Déchets incinérables	SMEDAR UVE – Grand Quevilly (76)
Déchets non incinérables	SMEDAR UTE – Grand Quevilly (76)
Déchets végétaux	Plateforme de compostage – Saint-Jean-du-Cardonnay (76)
DEEE	Véolia – Contrat Eco-Système
DEA	Sita – Contrat Eco-mobilier
Gravats	SERAF – Tourville-la-Riviere (76) ISDI CBN – Tourville-la-Riviere (76) ISDI
Métaux ferreux et non-ferreux	GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT -Grand-Quevilly (76) GARDET & DE BEZENAC - Yvetot (76) DERICHEBOURG - Grand-Quevilly (76) REVIVAL (Grand-Quevilly – 76) D'HONT (Beaussault – 76).
DDS	Plateformes de regroupement et de traitement TRIADIS (Rouen-76)
Amiante	SUEZ – Urville (14) - ISNDN

La réduction de l'impact environnemental de la gestion des déchets constitue un enjeu majeur, qui est intégré dans le programme de modernisation de la collecte. Les performances de tri, ainsi que le développement de collectes séparées telles que les filières REP, permettent de réduire la part de déchets résiduels à 61,3 % en 2021 (contre 62,7% en 2020 et 62,8% en 2019).



*Article R. 541-49-1 du Code de l'environnement : la collecte séparée désigne « une collecte dans le cadre de laquelle un flux de déchets est conservé séparément en fonction de son type et de sa nature afin de faciliter un traitement spécifique. »*

Les filières REP (**R**esponsabilité **E**largie du **P**roducteur) permettent notamment de développer la collecte sélective et le recyclage de certains déchets. C'est dans ce cadre que la Métropole, en partenariat avec des éco-organismes agréés, travaille à la promotion et au développement de filières spécifiques. L'ensemble de ces collectes est réalisé au sein du réseau de déchèteries, à l'exception de la collecte des TLC, qui s'effectue au moyen de bornes implantées sur la voie publique.

Cette action de séparation des flux valorisables produit des recettes et réduit les tonnages, qui sinon, seraient orientés dans des centres d'élimination à des coûts élevés.

- La collecte des **T**extiles, **L**inges et **C**haussures (TLC) représente **1 355 tonnes** en 2021, soit **10,6 %** de plus qu'en 2020.
- Les **D**échets d'**E**quipements **E**lectriques et **E**lectroniques (DEEE) représentent **2 546 tonnes** en 2021 pour une augmentation de **12,5 %** par rapport à 2020.
- La collecte des **D**échets d'**E**léments d'**A**meublement (DEA) est en place sur 10 déchèteries. Cela a permis de détourner **4 406 tonnes**, soit une augmentation de **29,8 %** par rapport à 2020.
- Les **D**échets **D**iffus **S**pécifiques (DDS) font également l'objet d'une filière REP. **343 tonnes** ont été collectées par ce biais cette année, soit une augmentation de **35,1 %**.
- La collecte des pneus mise en place sur 6 déchèteries, qui représente **146 tonnes**, soit une hausse de **43,4%** par rapport à l'année précédente.

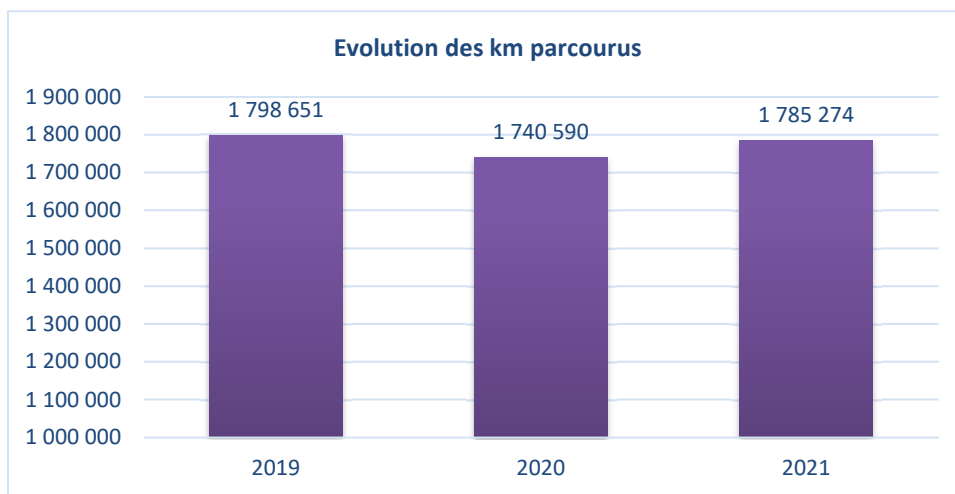
Au total, **8 797 tonnes** de déchets ont été détournées des centres d'élimination par le biais des filières REP sur l'année 2021 soit **21,5% de plus** qu'en 2020.

A noter que l'année 2020 ayant été marquée par la crise sanitaire, les déchèteries ont été fermées plusieurs semaines. En comparaison avec l'année 2019, l'année 2021 est en évolution de 13,4 %.



Des évolutions telles que la transition de la collecte du verre vers l'apport volontaire ou la réduction des circuits de collecte poursuit également cet objectif.

En 2021, le nombre de km parcourus par l'ensemble des véhicules de collecte a augmenté de 3% par rapport à 2020. Cette augmentation est liée à l'augmentation des tonnages collectés sur l'année, nécessitant plus de vidage du véhicule de collecte sur sa tournée.



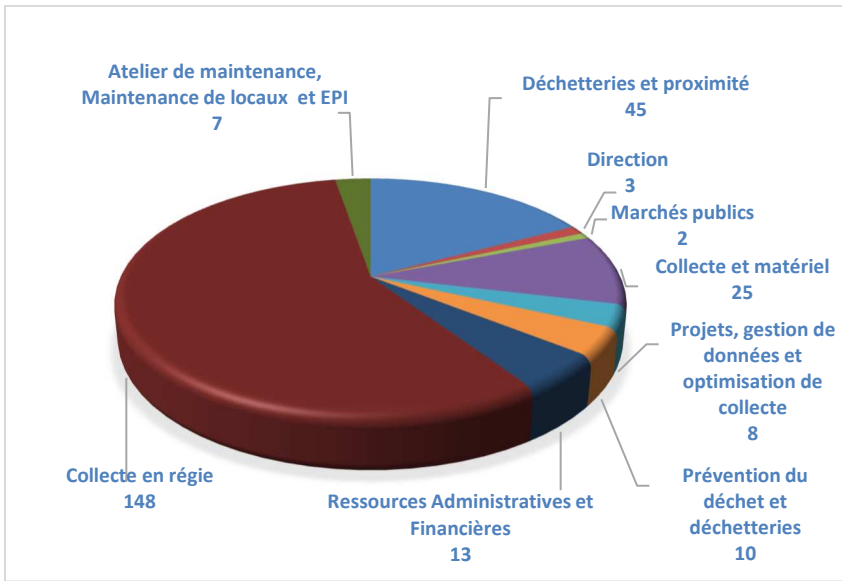
En 2021, les démarches sur la carburation des bennes à ordures ménagères se sont poursuivies avec l'acquisition de bennes roulant au GNV, dont l'arrivée est prévue courant 2022. Une réflexion est également en cours sur les alternatives possibles en matière de carburation des bennes à ordures ménagères de la Métropole.

### *Production de chaleur*

L'usine d'incinération VESTA du SMEDAR alimente en chaleur le réseau VESUVE, exploité par la Métropole depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018. Ce réseau permet de distribuer l'énergie vers les villes de Petit-Quevilly et Grand-Quevilly. En 2021, 84 613 MWh ont été délivrés par le SMEDAR au réseau VESUVE. Le reste de la vapeur produite par les chaudières est transformée en énergie électrique grâce à un turboalternateur. La puissance récupérable est de 32 mégawatts.

# L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DECHETS

## Répartition des effectifs 2021



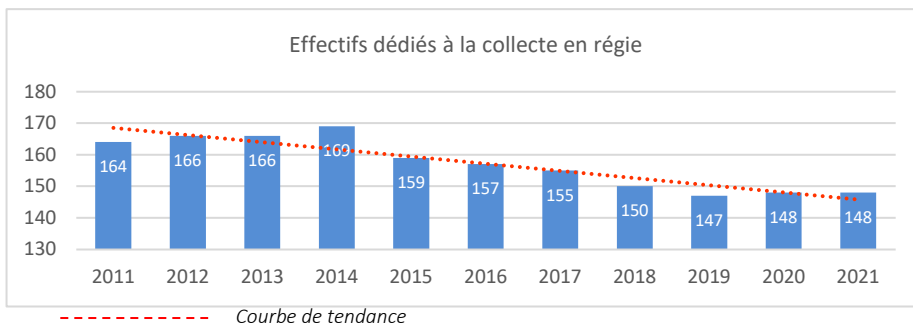
261 postes dédiés à la compétence gestion des déchets

Les effectifs dédiés à la gestion des déchets sont stables. Seul le transfert interservices de certaines activités occasionne quelques variations.

La communication relative aux déchets ayant été intégrée à la Direction de la Maîtrise des déchets, les effectifs de la Direction de l'Accompagnement des Changements de la Transition Ecologique, jusqu'ici comptabilisés dans les effectifs DMD, ont été sortis pour l'année 2021.

Les moyens humains dédiés à la collecte en régie ont pu être réduits grâce aux actions du programme de modernisation du service de collecte telles que l'évolution de la fréquence de collecte et l'optimisation des circuits.

Parallèlement, les effectifs dédiés à l'exécution du marché par les prestataires de collecte représentent 147 agents pour l'année 2021.



## Indicateurs liés aux accidents sur les installations

La collecte des déchets est une activité reconnue à risques professionnels importants. La Métropole Rouen Normandie a été certifiée OHSAS 18001 en 2008 sur le périmètre de la Direction de la Maîtrise des Déchets (DMD) et est en cours de mise en conformité avec la norme ISO 45001. Il s'agit de normes structurant la mise en place d'un système de management de la santé et de la sécurité au travail, qui vise à mieux prévenir les risques afin d'améliorer en continu la performance de l'activité en matière de santé et sécurité. Dans ce cadre, la maîtrise des risques professionnels au sein de la DMD implique la définition d'une stratégie liée aux enjeux dans le contexte de l'organisation.

Le système de management a également pour but de favoriser la participation des travailleurs et la prise en compte des attentes des parties prenantes. Sa mise en œuvre se traduit par une déclinaison de la stratégie en actions opérationnelles, dont l'efficacité est suivie grâce à des indicateurs auxquels sont reliés des objectifs.

Pour l'année 2021, la DMD a enregistré 28 accidents avec arrêt, soit une stabilisation depuis 2020. Ces accidents ont généré 2 770 jours d'arrêt, soit 1 237 jours de plus qu'en 2020.

Les mesures de prévention définies et les événements marquants font l'objet d'une communication via des quarts d'heure sécurité, et des observations sur le terrain permettent de contrôler la pertinence et l'application des consignes de sécurité. Des actions sont en cours afin de réduire les risques de glissades, ou liés à la manutention (principaux risques de l'activité).

-----

# INDICATEURS FINANCIERS

-----

## Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

2021	Ordures Ménagères	DMR et Verre	Déchets des déchèteries	Déchets végétaux	Encombrants	Amiante
Fréquence	C1 à C7*	DMR : C0,5 à C1* Verre en PAV	14 déchèteries en régie et 2 en prestataires	C1*	sur rendez-vous et programmé en collectifs	Collecte sur rendez vous
Collecte et mise à disposition de contenants	Régie et prestataires PAP - PAV Bacs, sacs et colonnes	Régie et prestataires PAP - PAV colonnes		Prestataires	Régie et prestataires	Prestataire
Transport	Régie et prestataires apport au SMEDAR + 2 quais de transferts	Régie et prestataires apport au SMEDAR + 2 quais de transferts	Prestataires et SMEDAR	Prestataires	Régie et prestataires	Prestataire
Traitement	Incinération gérée par le SMEDAR	Tri géré par le SMEDAR	Déchets traités par le SMEDAR Déchets particuliers (DEEE - NEON - FER - DMS) par prestataires	Traitement par le SMEDAR	Traitement par le SMEDAR	Traitement par le prestataire

\* C0,5 : collecte un jour toutes les deux semaines, C1 : collecte un jour par semaine, C7 : collecte tous les jours.

### LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

Le financement de la politique déchets menée par la Métropole Rouen Normandie est majoritairement assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La TEOM est un impôt assis sur le foncier bâti qui n'est donc pas lié à l'utilisation du service ou au volume de déchets collecté.

Ces prestations sont rendues aux usagers du service que sont les particuliers ou les entreprises pour leurs déchets ménagers assimilés.

Dans un souci d'harmonisation, la Métropole Rouen Normandie a adopté un dispositif de convergence des taux, qui a abouti à l'instauration d'un taux unique en 2020 de 8,06%.

### LA REDEVANCE SPECIALE

La Redevance Spéciale est perçue auprès des professionnels qui dépassent un seuil de production de déchets correspondant aux ménages.

Cette redevance est due en complément de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) car elle rémunère un service complémentaire à celui destiné aux habitants.

Le seuil d'assujettissement est de 2 640 litres/semaine pour les producteurs non exonérés de TEOM et de 500 litres/semaine pour ceux qui en sont exonérés.

Au-delà de ces seuils, le tarif appliqué est de 2,79€/100 litres OMR et 1,49 €/100 litres DMR

Une recette de 2 112 657 € a été générée par cette activité en 2021.

Population desservie et quantités de déchets collectés

2021	OMR	DMR, Verre et refus	Déchets des déchèteries	Déchets végétaux	Encombrants	Tous flux
Population totale desservie	499 830	499830	516 910	222 928	499 830	499 830
Tonnage global de la collectivité	139 086	35 129	62 969*	28 690	6 511	272 384
Kg/hab. desservi collectivité	278,27	70,28	125,98	128,70	13,03	616,25
Kg/hab. données nationales **	248	75	130	38	5	496
Ecart / Ratio national	12%	-6%	-6%	239%	161%	23%

\*Les tonnages collectés en déchèteries ne prennent pas en compte les gravats, conformément aux usages de la matrice de comptabilité analytique ComptaCoût.

\*\*Données « typologie urbaine » issues de l'annexe rapport référentiel coût service public déchets pour l'année 2016 – ADEME

Les ratios nationaux urbains montrent que les quantités d'OMR demeurent plus importantes que la moyenne nationale (+12%) au détriment des quantités de déchets triés comme le verre et les recyclables (-6% par rapport au ratio national). Une réflexion est donc menée afin d'améliorer les performances de tri de la Métropole.

La gamme de services proposée par la Métropole est assez large, avec notamment une collecte en porte à porte des déchets végétaux, sur appel pour les encombrants et sur rendez-vous pour l'amiante.

La Métropole a fait, pour le réseau des déchèteries, le choix d'un maillage régulier de son territoire, en limitant les horaires d'ouverture, afin d'optimiser le ratio visiteurs par heure. Mais en comparaison des données nationales, la faiblesse des apports par habitant s'explique principalement par la présence d'une collecte de végétaux en porte à porte, contrairement à d'autres collectivités qui n'auraient pas mis en place ce service sur leur territoire, conduisant ainsi leurs administrés à les déposer en déchèterie.

## Bilan financier des réalisations au 31 décembre 2021

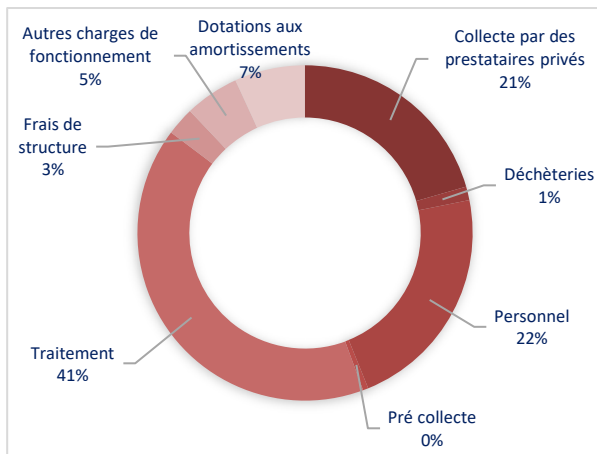
### Budget de fonctionnement en 2021

**56 933 072 € HT de dépenses**

**4,23 % par rapport à 2020 (HT)**

*Soit 60 697 118 € TTC*

Les dépenses de fonctionnement HT connaissent une hausse de 4.23 % (2 309 637 €). Cette hausse est principalement liée à l'augmentation des tonnages, engendrant une augmentation des charges de collecte par les prestataires ainsi que les charges de traitement (1 722 525 € supplémentaires par rapport à 2020).

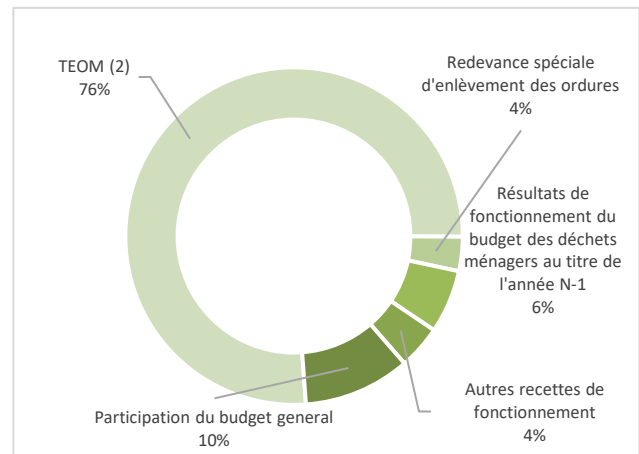


**53 724 208 € HT de recettes**

**3.43 % par rapport à 2020**

*Soit 64 205 463 € avec la Participation du budget général et le résultat de l'année N-1*

Les recettes de fonctionnement propres au budget déchets connaissent une progression par rapport à l'année 2020, marquée par la perte de recettes sur la redevance spéciale, en lien direct avec la baisse d'activité des entreprises pendant la crise sanitaire. Le produit de la TEOM et, dans une moindre mesure, la recherche de subventions complémentaires, contribuent à alléger significativement le soutien du budget général à l'équilibre général.



(2) POUR MEMOIRE – Minoration de la recette de TEOM - Attribution de compensation - partie II – Dotations TEOM – budget principal

Etant précisé que la Métropole Rouen Normandie n'est pas concernée par les recettes perçues au titre de la valorisation ou par les produits des droits d'accès aux centres de traitement dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises elles-mêmes ou par les collectivités clientes.

En 2021, la TEOM représente 76 % des recettes de fonctionnement (participation du budget général incluse) et couvre 80.5 % des dépenses de fonctionnement.

<b><u>Part de la TEOM dans le financement du service</u></b> <b><u>(TEOM/Dépenses de fonctionnement TTC)</u></b>	
<b>En 2019</b>	<b>78,03%</b>
<b>En 2020</b>	<b>81,84%</b>
<b>En 2021</b>	<b>80,56%</b>

## Budget d'investissement en 2021

### Dépenses d'investissement

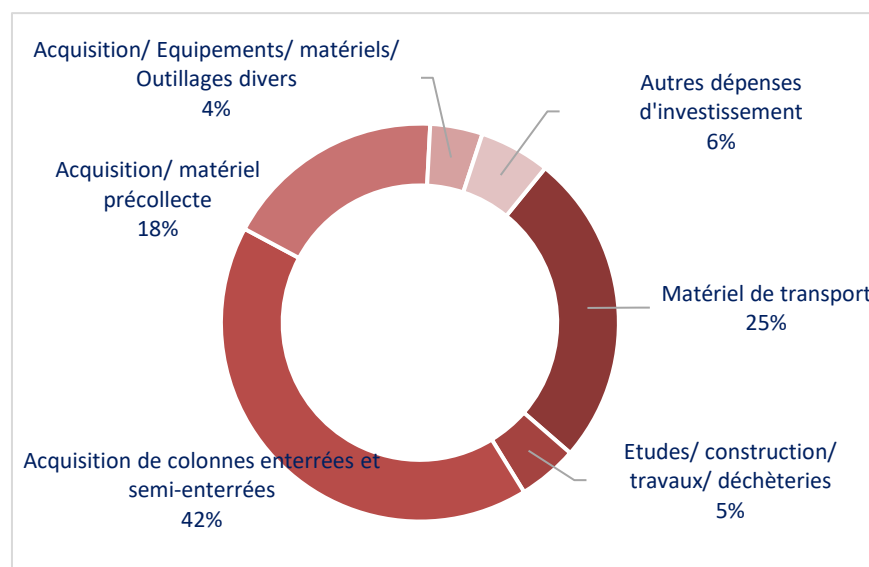
**7 378 539 € HT de dépenses**  
**80,21 % par rapport à 2020**

En 2021, l'investissement a repris fortement, notamment afin de compenser la baisse subie pendant l'année 2020.

Il s'agit d'un effet cumulé de plusieurs actions :

- Le nombre de colonnes enterrées acquises a doublé, afin de reprendre les projets de 2020 qui avaient fortement été ralentis par les conséquences de la pandémie, et ont retrouvé un rythme plus soutenu en 2021.
- L'acquisition de véhicules de collecte avait été ralentie dans l'attente d'une orientation stratégique sur le mode de carburant, qui a été donnée pour 2021 avec l'achat de véhicules GNV.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Matériel de transport	463 407 €	1 111 402 €	1 884 312 €
Etudes/ construction/ travaux/ déchèteries	361 939 €	310 940 €	358 291 €
Acquisition de colonnes enterrées et semi-enterrées	2 529 556 €	1 179 954 €	3 069 469 €
Acquisition/ matériel précollecte	1 479 570 €	1 010 478 €	1 329 009 €
Acquisition/ Equipements/ matériels/ Outillages divers	121 174 €	54 734 €	314 309 €
Autres dépenses d'investissement	472 228 €	426 844 €	423 149 €
<b>Total HT</b>	<b>5 427 874 €</b>	<b>4 094 353 €</b>	<b>7 378 539 €</b>



### Recettes d'investissement

**6 976 672 € de recettes**  
**0.16 % par rapport à 2020**

La tendance des recettes est stable par rapport à 2020. Elle s'explique principalement par la sortie progressive des éléments d'actifs.

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors écritures d'affectation du résultat)	Année 2019	Année 2020	Année 2021
OPERATIONS RELLES	2 723 119 €	2 871 022 €	3 029 268 €
OPERATIONS D'ORDRE (Amortissements et sortie d'éléments d'actif)	4 585 434 €	4 094 530 €	3 947 404 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT HT</b>	<b>7 308 553 €</b>	<b>6 965 552 €</b>	<b>6 976 672 €</b>

## Montants des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat

Nom de l'entreprise	Nature prestation	Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel des prestations en € HT 2021
<b>COLLECTE</b>				
COVED	Collecte déchets LOT 1	Appel d'offre 8 ans	30/09/2023	5 583 243 €
COVED	Collecte déchets LOT 3	Appel d'offre 8 ans	30/09/2023	160 431 €
VEOLIA	Collecte déchets LOT 2	Appel d'offre 8 ans	30/09/2023	5 810 165 €
ONCIDIS	Collecte des dépôts sauvages contenant de l'amiante	Appel d'offre 4 ans	25/07/2022	100 253 €
IPODEC	Collecte des déchets amiante	Appel d'offre 4 ans	25/07/2022	48 155 €
SOUS TOTAL COLLECTE				11 702 247 €
<b>PRE-COLLECTE</b>				
ECOBA	Fourniture et livraison de conteneurs	HORS MARCHÉ		1 595 €
PTL	Fourniture, livraison et reprise de sacs pour la collecte des OMR et DMR	Appel d'offre	17/03/2023	189 637 €
PTL	Fourniture, livraison et reprise de sacs pour la collecte des Déchets Végétaux	Appel d'offre	17/03/2023	65 524 €
TAPIERO Exploitation	Fourniture de sacs pour la collecte des biodéchets	HORS MARCHÉ		844 €
SOC EXTRUSION	Fourniture de sacs pour la collecte des biodéchets	HORS MARCHÉ		6 950 €
UGAP	Achat de bacs	HORS MARCHÉ		752 695 €
ESE	Fourniture et livraison de bacs roulants	HORS MARCHÉ		8 583 €
SULO France	Fourniture et livraison de pièces détachées pour CSE et CE	HORS MARCHÉ		98 302 €
SOUS TOTAL PRE-COLLECTE				1 124 129 €
<b>GARAGE</b>				
UGAP	Achats de BOM	HORS MARCHÉ		1 774 714 €
EUROVOIRIE / TERBERG	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	HORS MARCHÉ		11 683 €
SEMAT	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	Appel d'offre	13/01/2024	12 575 €
DEMOLIN	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	HORS MARCHÉ		15 069 €
FAUN	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	HORS MARCHÉ		15 847 €
HYDRAUNORM	Réparations et fr de pièces détachées pour grues sur camions	HORS MARCHÉ		17 048 €
ROUEN TRUCKS	Fourniture de pièces détachées et réparations sur PL	HORS MARCHÉ		18 690 €
NIORT FRERES	Fourniture de pièces détachées et réparations sur PL	HORS MARCHÉ		18 689 €
CONTITRADE	Fourniture et livraison de pneumatiques pour les PL de la MRN	Appel d'offre	07/08/2023	54 837 €
ROUEN TRUCKS	Prestations de réparations pour PL et mini bennes de marque Renault	Appel d'offre	11/10/2022	43 584 €
HAUTOT & FILS	Fourniture de pièces détachées pour BOM	HORS MARCHÉ		30 371 €
SOUS TOTAL GARAGE				2 013 108 €
<b>AUTRES CONTRATS ET PRESTATIONS</b>				
VEOLIA PROPRETE	Gardiennage de la déchetterie ST JEAN DU CARDONNAY et ROUEN	Appel d'offre 4 ans - TERMINE M15125	28/10/2019	457 474 €
VEOLIA PROPRETE	Gardiennage de la déchetterie ST JEAN DU CARDONNAY et ROUEN	Marché public - M2181	04/05/2025	515 731 €
ELIS NORMANDIE	Location des EPI	Appel d'offre 5 ans	30/06/2022	89 546 €
RG France	Achats des EPI pour la tête, travail en hauteur et EPI catégorie III	Appel d'offre 4 ans	01/03/2025	343 €
SRVP	Achats des EPI	Appel d'offre 4 ans	01/03/2025	31 179 €
COTY	Achats des EPI pour les pieds "chaussures ripeur"	Appel d'offre 4 ans	26/08/2025	2 467 €
CLS	Géolocalisation	Appel d'offre 4 ans	02/05/2025	17 068 €
MAIRIE DE ROUEN	Convention prestations véhicules	convention		61 174 €
SOUS TOTAL AUTRES CONTRATS ET PRESTATIONS				1 174 981 €
TOTAL				16 014 465 €

## Aides publiques et soutiens reçus d'organismes agréés

Intitulé	Montant
SOUTIEN OCAD3E	186 323 €
REVERSEMENT SMEDAR DECHETS DIFFUS SPECIAUX	34 315 €
REVERSEMENT SMEDAR DECHETS ELEMENTS AMEUBLEMENT	486 944 €
SUBVENTION CITEO – Densification du verre (AAP 2019-2021)	13 617 €
SUBVENTION ADEME (QUALITE AIR MOBILITE – étude carburation des véhicules de collecte)	20 987 €
SUBVENTION ZDZG	162 000 €
REVERSEMENT DECHETS METALLIQUES	415 676 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 319 862 €</b>



## Comptabilité Analytique : Matrice Compta

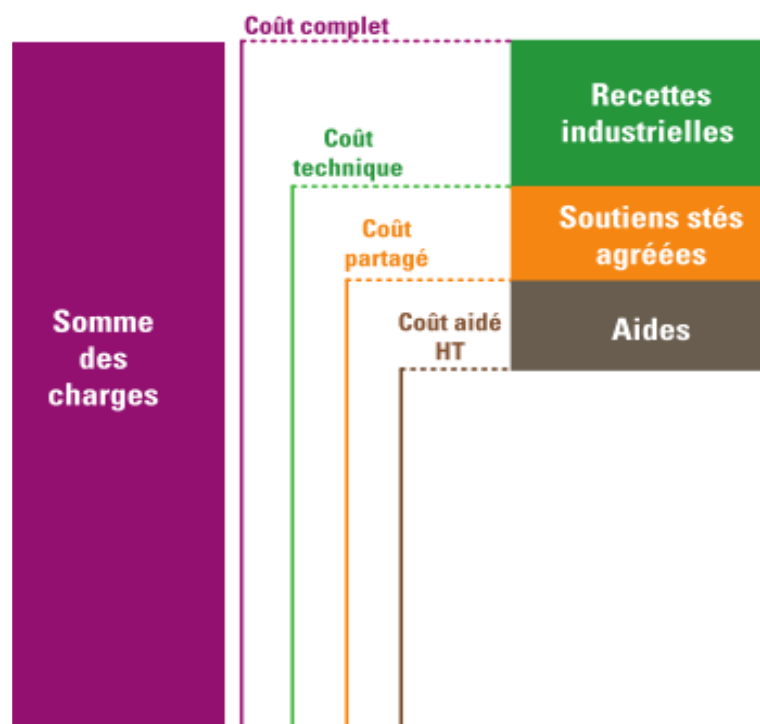
La Métropole Rouen Normandie présente dans les pages suivantes, en application de la loi relative à la Transition Énergétique Pour la Croissance Verte du 17 août 2015, une analyse des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur la base de la méthode Compta Coût® conçue par l'ADEME.

Ces informations sont extraites d'une matrice des coûts normée, identique pour toutes les collectivités participantes, directement alimentée par la source comptable. Elle permet de présenter des coûts du service public de gestion des déchets selon une méthode unique (méthode Compta Coût®) et donc à terme des comparaisons entre collectivités.

La matrice de comptabilité analytique bien que s'appuyant sur les données comptables, nécessite un certain nombre d'opérations de retraitement du compte administratif pour représenter au mieux le coût de gestion du service et avoir un mode de calcul homogène entre collectivités. Le résultat final sera donc différent du compte administratif et se présentera sous la forme d'un état des charges et produits associés pour chacun des flux de déchets (parfois à l'aide d'une clé de répartition selon la part de chaque type de déchets : ordures ménagères, recyclables, végétaux...). Ces informations sont ensuite intégrées à la base de données nationale SINOE® Déchets (Système d'Information et d'Observation de l'Environnement) de l'ADEME, qui permet la présentation des coûts du service public de gestion des déchets.

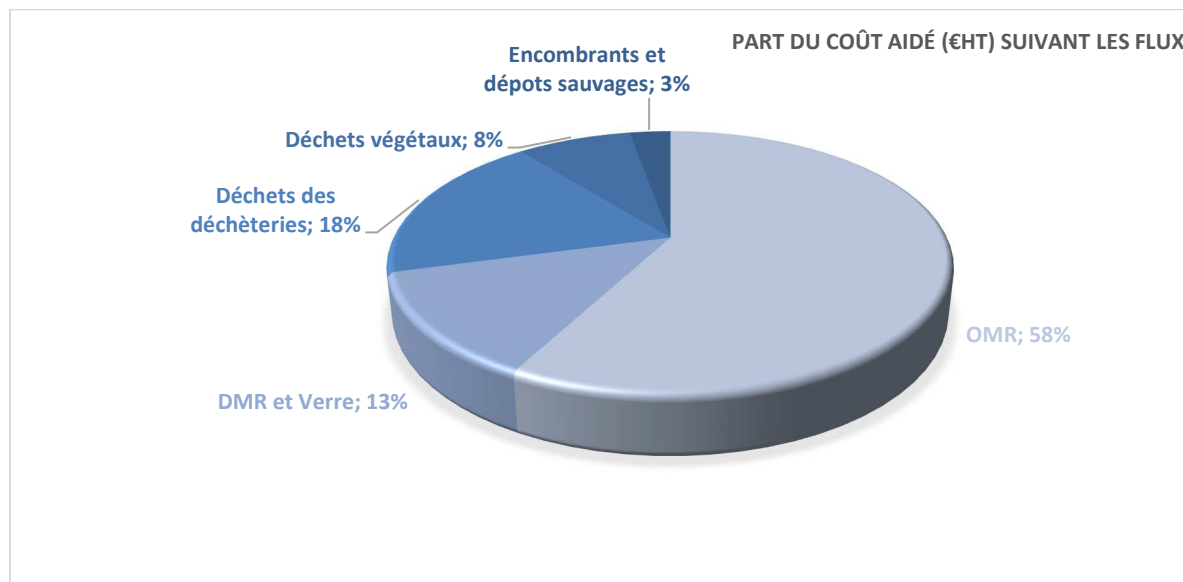
L'intérêt de cette méthode est qu'elle est stable dans le temps, compatible avec les logiciels courants de comptabilité analytique, largement adoptée par les autres collectivités, reconnue par de nombreux acteurs, notamment pouvoirs publics, professionnels et associatifs, et fondée sur des données comptables fiables. Elle permet de suivre l'évolution annuelle, ici sur 3 ans, et d'identifier le poids relatif de chaque flux de déchet dans la dépense, afin de déterminer des axes d'optimisation et de rationalisation du service public de gestion des déchets. Toutefois, elle nécessite une interprétation prudente, car les niveaux et modalités de services diffèrent d'une collectivité à l'autre (fréquence, apport volontaire, collecte des déchets végétaux...).

Le Coût aidé Hors Taxe présenté dans les pages suivantes est calculé à partir du coût complet de la collectivité pour chaque flux de déchet selon la méthode ci-dessous et répartie ensuite par habitant ou par tonne collectée.



Part relative des flux dans le coût aidé du service public de collecte et traitement

Année 2021	OMR	DMR et Verre	Déchets des déchèteries	Déchets végétaux	Encombrants et dépôts sauvages	TOTAL
Coût aidé HT	31 742 542 €	7 125 483 €	10 158 772 €	4 338 560 €	1 536 491 €	<b>54 901 848 €</b>

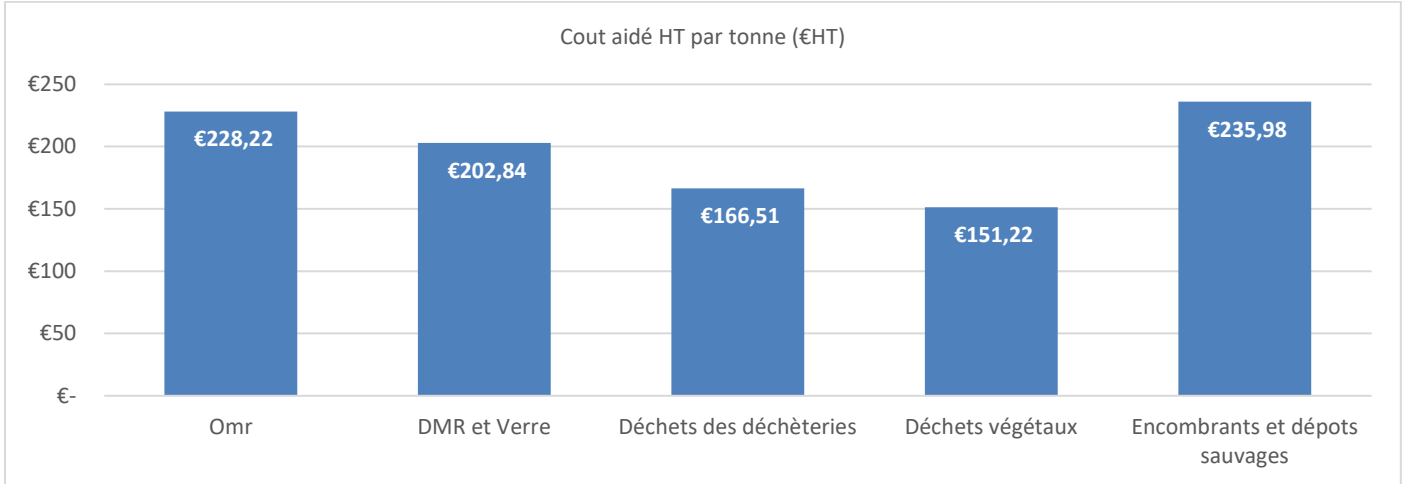


La part des ordures ménagères est la plus importante, compte tenu des tonnages collectés. Il est intéressant de chercher à prévenir la production et à favoriser à un meilleur tri, puisque la gestion des emballages recyclables est moins coûteuse que les OMR.

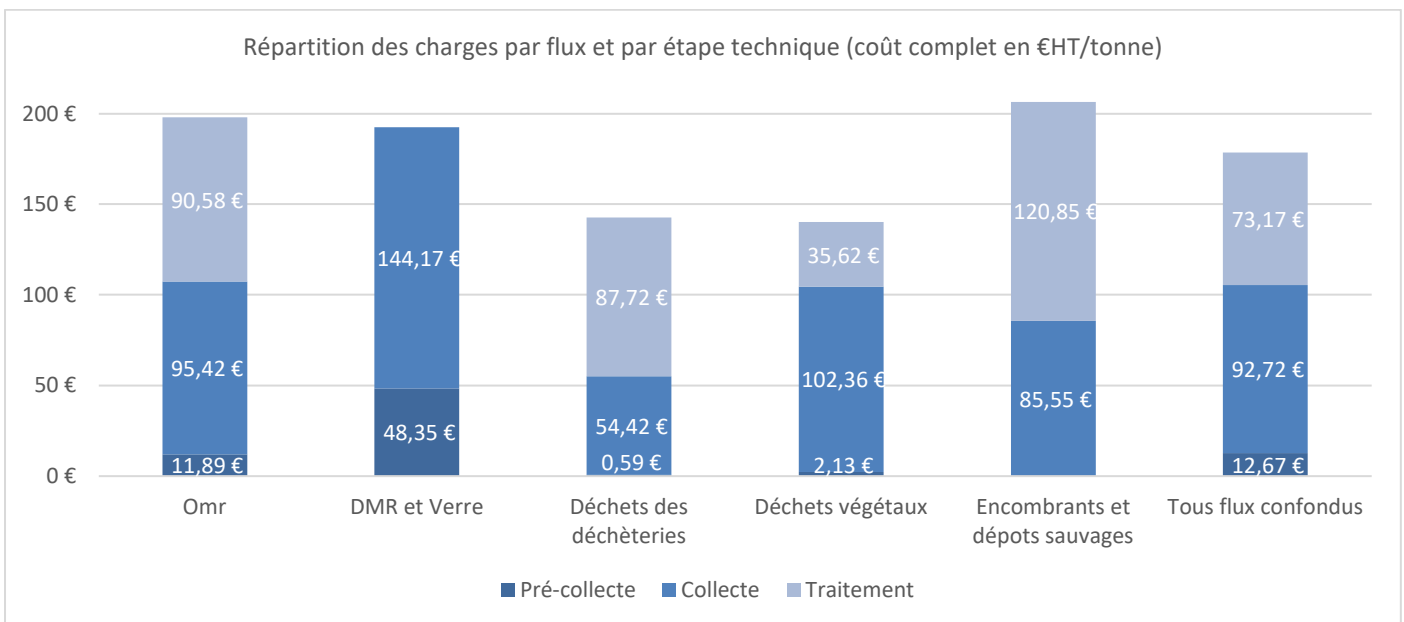
La collecte des végétaux représente une part significative de la dépense totale.

### Coûts des différents flux ramenés à la tonne

Année 2021	OMR	DMR et Verre	Déchets des déchèteries	Déchets végétaux	Encombrants et dépôts sauvages	Tous flux confondus
Coût aidé HT Par tonne	228,22 €	202,84 €	166,51 €	151,22 €	235,98 €	203,02 €



On constate le bilan économique favorable aux recyclables par rapport aux ordures ménagères, notamment lié aux modalités de collecte (exclusivement en apport volontaire pour le Verre). Le bilan à la tonne de ce flux est pénalisé par la faible densité des DMR dont l'impact financier est significatif malgré un coût de traitement nul.

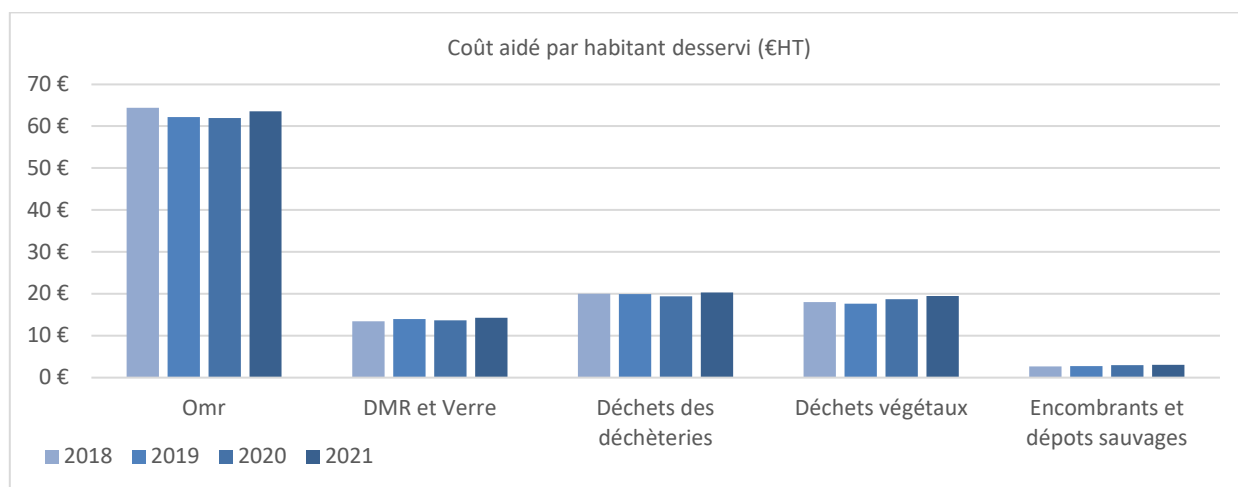


La répartition des charges varie de façon significative en fonction des flux collectés. Les flux faisant l'objet d'une valorisation matière bénéficient de coûts de traitement nuls ou très faibles mais demeurent plus onéreux sur l'étape collecte. Les encombrants et dépôts sauvages supportent, quant à eux, un coût de traitement à la tonne très important. Le coût entre déchèteries et végétaux n'est pas comparable en l'état, car les flux en déchèteries regroupent aussi des déchets à incinérer ou à enfouir dont le coût de traitement est plus onéreux. Les déchets végétaux, lorsqu'ils sont collectés en porte à porte, ont un coût de collecte 2,5 fois supérieur à une collecte via le réseau de déchèteries.

Evolution des coûts aidés HT par flux en €/HT/habitant desservi

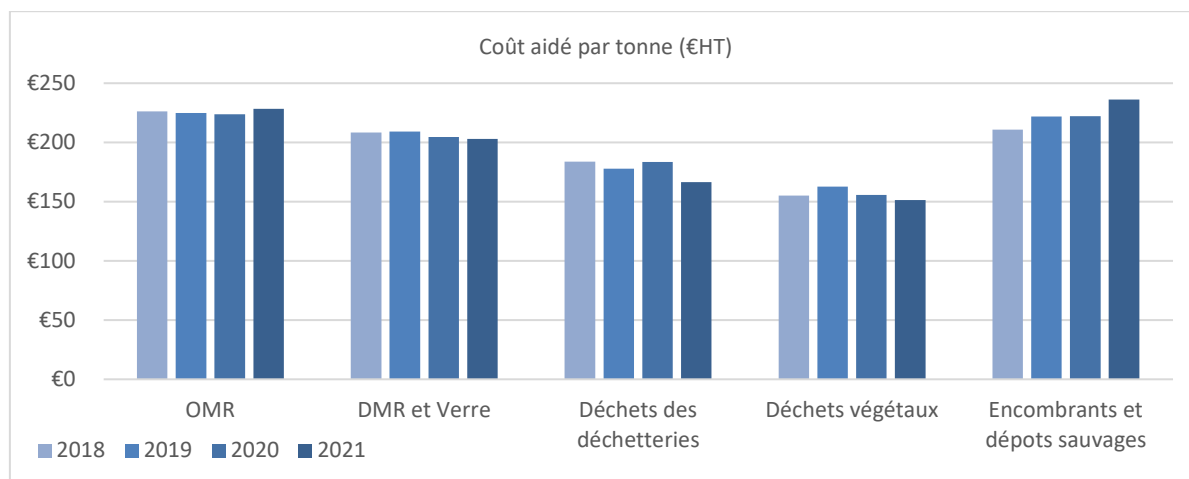
Année	OMR	DMR et Verre	Déchets des déchèteries	Déchets végétaux	Encombrants et dépôts sauvages
2018	64,39 €	13,46 €	20,03 €	18,02 €	2,65 €
2019	62,15 €	13,98 €	19,94 €	17,18 €	2,71 €
2020	62,06 €	13,69 €	19,49 €	18,75 €	3,00 €
2021	63,51 €	14,26 €	20,32 €	19,46 €	3,07 €

Il est à noter que le montant cumulé des différents flux diffère du coût à l'habitant tout flux confondus en raison de la prise en compte du nombre d'habitants réellement desservis pour la collecte des déchets végétaux (222 928 habitants) et pour les déchets des déchèteries (516 910 habitants).



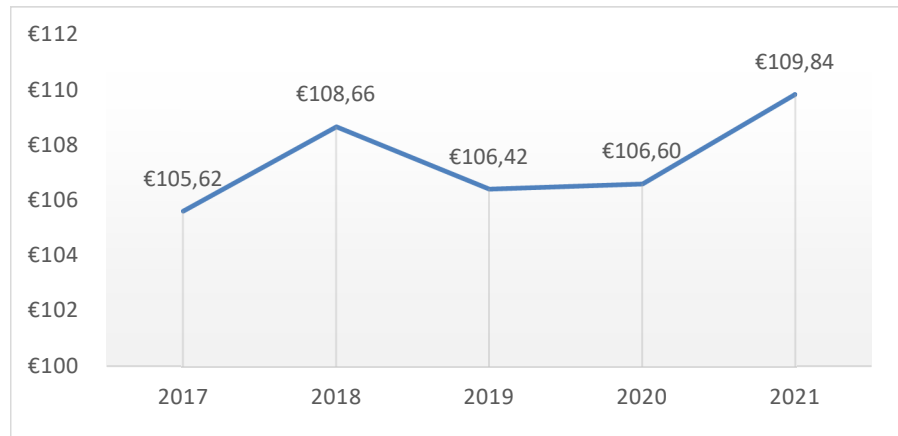
Evolution des coûts aidés €/HT par flux ramenés à la tonne

Année	OMR	DMR et Verre	Déchets des déchèteries	Déchets végétaux	Encombrants et dépôts sauvages
2018	225,98 €	208,30 €	183,65 €	155,12 €	210,82 €
2019	224,86 €	209,06 €	177,78 €	162,62 €	221,72 €
2020	223,65 €	204,38 €	183,45 €	155,72 €	221,91 €
2021	228,22€	202,84 €	166,51 €	151,22 €	235,98 €



## Evolution du coût aidé HT en euros/habitant tous flux confondus

Année	Ensemble des flux
2017	105,62 €
2018	108,66 €
2019	106,42 €
2020	106,60 €
2021	109,84 €



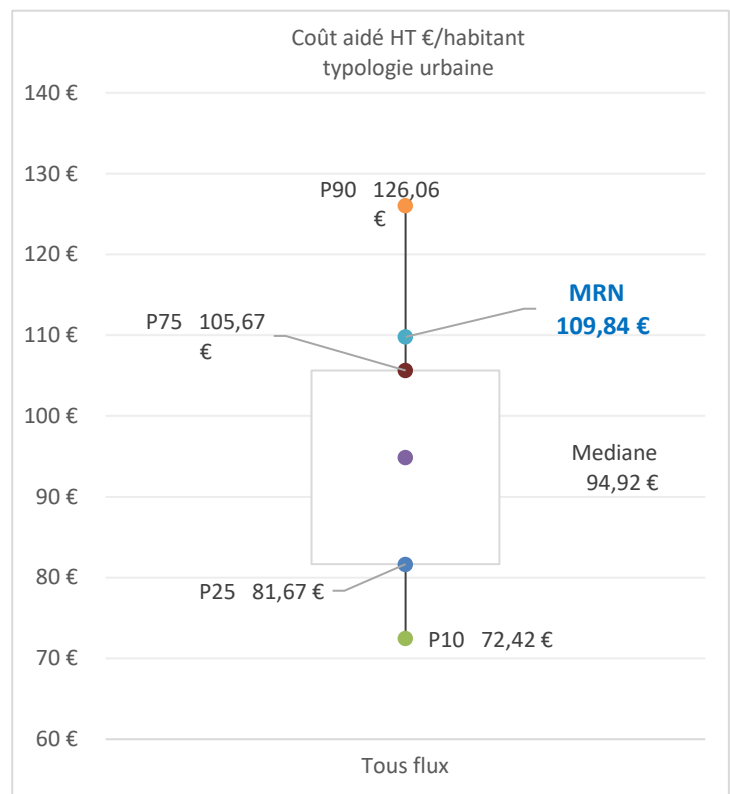
Le coût aidé hors taxes pour l'ensemble des flux est de 109,84 euros par habitant en 2021, contre 106,60 euros en 2020. Cette évolution (+3%) est cohérente avec l'augmentation des tonnages tous flux confondus.

## Comparatif à l'échelle nationale

Le référentiel national SINOE situe le coût aidé hors taxes, tous flux de **80%** des collectivités à dominante urbaine, entre **72,42 euros** et **126,06 euros** par habitant. La Métropole est donc dans la fourchette haute de ce référentiel. La politique de rationalisation du niveau de service doit donc être poursuivie notamment pour le flux des déchets végétaux dont le coût aidé hors taxes revient à 19,46 euros par habitant desservi en 2021.

*\*Données issues du référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers en 2018 (juillet 2021).*

Echantillon de 52 collectivités



Lecture des valeurs du graphique :

P10 : 10 % des collectivités de l'échantillon ont un coût inférieur à cette valeur

P25 : 25% des collectivités de l'échantillon ont un coût inférieur à cette valeur

Médiane : valeur pour laquelle 50% des collectivités de l'échantillon ont des coûts inférieurs et 50% des collectivités ont des coûts supérieurs

P75 : 75% des collectivités de l'échantillon ont un coût inférieur à cette valeur

P90 : 90% des collectivités de l'échantillon ont un coût inférieur à cette valeur

Envoyé en préfecture le 10/10/2022

Reçu en préfecture le 10/10/2022

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized font with a blue-to-purple gradient.

ID : 076-200023414-20221005-C2022\_0559-DE

**Métropole Rouen Normandie**  
Services Environnement, Energie, Eau, Déchets, Réseaux  
108 allée François Mitterrand  
CS 50589  
76006 ROUEN Cedex  
Tel : 02 35 52 68 10 Fax : 02 35 52 68 59